

CAMPAGNES

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA RURALITE

47

N°90
Octobre 2019



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE LOT-ET-GARONNE

DÉPRODUCTION

BIENTÔT LA FIN ET LA FAIM ?

**MARCHÉ DES PRODUCTEURS
DE PAYS**

FÊTER NOËL À AGEN

les 20, 21 et 22 décembre

Enquête

**Valorisation foncière,
LA SOLUTION**

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

VOUS NE L'AVEZ PAS ENCORE ?

LA CARTE GRATUITE RÉGLO finance
CPAY MASTERCARD*



UNIVERSELLE & FLEXIBLE
Au comptant ou à crédit⁽¹⁾
En 3 et 5 fois sans frais⁽²⁾ chez
E.Leclerc



**RASSURANTE
& AVANTAGEUSE**



**ÉCONOMIQUE
& PRATIQUE**

*Carte de crédit adossée à un crédit renouvelable⁽³⁾

RENSEIGNEMENTS AU POINT CRÉDIT DE VOTRE CENTRE E.LECLERC



⁽¹⁾ La carte RÉGLO finance Cpay Mastercard est une carte de crédit renouvelable facultative et gratuite de BNP Paribas Personal Finance. Vous pouvez l'utiliser dans la limite du montant disponible, au comptant conformément à la loi, ou à crédit. Crédit renouvelable d'un an allant de 2 000 € à 4 500 €. Conditions en vigueur au 01/09/2019.

⁽²⁾ Les achats réalisés avec votre carte de crédit seront réglés au comptant (dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable), selon le mode de paiement comptant en cours sur votre crédit renouvelable (débit immédiat ou différé). Vous pouvez choisir de les régler à crédit, selon les conditions en vigueur de votre contrat, au moment de l'achat et, en cas de paiement comptant différé, à réception de votre relevé de situation, en contactant le prêteur. Sur proposition du prêteur, a posteriori de l'achat vous pouvez également modifier votre choix de règlement initial réalisé avec votre carte de crédit.

Les paiements réalisés en France et dans les autres pays de la zone euro sont gratuits. Tarification maximum par paiement effectué hors zone euro: 1,88% du montant du paiement.

⁽³⁾ Offre réservée aux titulaires de la carte de crédit RÉGLO finance Cpay Mastercard pour une utilisation spéciale de votre crédit renouvelable, c'est-à-dire de 120 € à 4 500 € sur une durée de 3 ou 5 mois (hors alimentaire et boissons alcooliques) dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable. La mensualité de l'utilisation spéciale s'ajoutera aux autres utilisations éventuelles et ultérieures (ou antérieures) de votre crédit renouvelable aux conditions standards de votre contrat de crédit renouvelable. Vous disposez également de la possibilité de souscrire une offre de contrat distincte de crédit amortissable, notamment à partir de 1 000 €. Le coût du crédit des offres 3 et 5 mois sans frais est pris en charge par votre centre E.Leclerc. Autres durées, modalités et conditions disponibles en magasin.

Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de crédit et de demande de carte par BNP Paribas Personal Finance - établissement de crédit - SA au capital de 546 601 552 €. Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris - RCS Paris 542 097 902 et Intermédiaire d'assurance Orias n° 07 023 128 (www.orias.fr). Cetelem

Assurance facultative (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de Travail, Perte d'Emploi suite à licenciement) souscrite auprès de Cardif Assurance Vie et Cardif Assurances Risques Divers.

Les magasins E.Leclerc participants qui diffusent cette publicité agissent en leur qualité d'intermédiaires de crédit non exclusifs: ils apportent leur concours à la réalisation des crédits octroyés par le prêteur BNP Paribas Personal Finance, sans disposer de pouvoir de gestion ni de droit. Ils ont le statut d'IOBSP en particulier leur n° d'inscription à l'Orias en leur qualité de mandataire bancaire non exclusif est disponible à leur point Crédit. Publicité conçue par Banque Edelf SNC - Siège social: 60 rue Buissonnière CS 17601 - 31676 Labège Cedex - RCS Toulouse B 306 920 109.

E.Leclerc

AGEN 05 53 77 08 08	VILLENEUVE/LOT 05 53 01 58 58	TONNEINS 05 53 79 86 00	MARMANDE 05 53 20 55 00	FUMEL 05 53 40 47 80	CASTELJALOUX 05 53 93 94 41
-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	---------------------------------------

EDITORIAL	4	S'ADAPTER	
		Lutter contre les plantes invasives	34
EN BREF	4		
ACTUALITÉS		ENQUÊTE	
La Garonnaise : retour vers le futur !	6	Valorisation foncière : la solution	38
Des producteurs pour fêter Noël	8		
Une application pour vibrer local !	12	CHASSE	
Bien manger en Albret, nouveau réseau d'approvisionnement	13	Heureux comme un sanglier en ville !	44
Des solutions pour le monde agricole	13		
Le MIN d'Agen, un formidable outil	14	BALADE	
		La vallée de la Lémance : entre désolation et richesses	48
DOSSIER			
LA DÉPRODUCTION : BIENTÔT LA FIN ET LA FAIM ?	18	VOS RENDEZ-VOUS	
L'agriculture, un champion en déclin	19	• La chronique d'Alain Parailous	5
Question de bon sens : Jean-Michel Ruchaud	22	• Gîtes de France	16
Trop de règles tuent l'agriculture !	24		
Une concurrence déloyale... organisée !	26		
Retrait de produits phytos : SOS filières en danger !	28		
"Arrêtez avec le tout social"	30		
Les mauvaises herbes et les friches prolifèrent	31		
UNE JOURNÉE AVEC			
José David Perez et Juan Moreno	32		

MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

Rendez-vous
les 20, 21 et
22 décembre

8

ENQUÊTE

Valorisation
foncière :
la solution

38

LA DÉPRODUCTION
Bientôt la fin
et la faim ?

18

Campagnes 47 est le magazine de la Chambre d'agriculture 47, réalisé par Publications Agricoles, 51 rue A. Camus BP 20131 - 47004 Agen. Tél. 05 53 77 83 70 ISSN 1265-5600 Directeur de publication : Serge Bousquet-Cassagne, président de la Chambre d'agriculture 47 - Rédactrice en chef : Fanny Marcati. Coordination de la rédaction : Jean-Bernard Pouey. Rédacteurs : Adrien Lasnier, Fanny Marcati, Delphine Cordaz. Secrétariat de rédaction et maquette : Delphine Cordaz. Crédits photos : Chambre d'agriculture, Fédération départementale de chasse 47, Delphine Cordaz, Frédéric Aino. Publicité : Maryline Besoli - Petites annonces : Rania Bouteumera - Impression : Groupe Imprim. Dépôt légal 2218. N°90 Octobre 2019. Les articles parus dans "Campagnes 47" sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les textes et insertions publicitaires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction même partielle des articles parus dans "Campagnes 47" est interdite sauf accord écrit préalable.



Editorial

Serge Bousquet-Cassagne,
président de la Chambre
d'agriculture
de Lot-et-Garonne.

Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France*... ... Qu'on le veuille ou non !

La France et notre chère Gascogne, depuis des millénaires, se prêtent à l'agriculture. Tout concorde l'eau, la Terre, les hommes. Tout a été réfléchi par Dieu ou la nature, pour que le meilleur blé soit en Beauce, les meilleurs vins en Bordelais ou en Bourgogne ; les plus belles fraises et tomates chez nous, à Marmande ou Aiguillon ; les plus belles vaches sont Montbéliardes, Blondes ou Brunes, Limousines ou Normandes mais toutes de France ; le bon kiwi est de l'Adour ou de Port-Sainte-Marie ; les belles pommes du Limousin ou du Val de Loire, l'agneau de Causse du Quercy, les pruneaux sont d'Agen.

Nous nourrissions le monde !

En peu de temps, 20 ans, l'agriculture de France est devenue le bouc émissaire, le souffre-douleur d'une partie de la population, de ceux dont les liens avec le rural, la terre, sont rompus depuis une, voire deux générations : ceux qui croient que... Ceux qui pensent que... Ceux qui ne savent pas...

Ceux qui sont persuadés que l'on ne sait pas travailler, que l'agriculture est chose trop sérieuse pour la confier aux paysans. D'où les normes, lois, réglementations en cascade qui découragent Kafka et plus d'un fils de paysan.

Ceux qui préfèrent mendier le chômage et le RSA plutôt que de venir lever nos récoltes, travailler aux champs. Quatre millions de chômeurs et personne pour cueillir nos fruits ! Quelle honte !

Ceux qui nous concurrencent sans avoir les mêmes règles et contraintes que nous, nos voisins espagnols, italiens, bien plus malins que nous. Eux ne se tirent pas de balles dans les pieds.

Ceux qui mettent l'animal sur le même piédestal que l'homme, à égalité. L'animal est créé pour nous nourrir et nous servir. Nous devons le respecter pour ce qu'il est, comme toutes les créatures de ce monde. Mais cela reste un animal !

A cause du sacro-saint principe de précaution, de la peur des gens trop riches, trop bien nourris (paradoxe), peur de quoi ? On ne sait pas. Pour toutes ces raisons, grâce à tous ces dangereux incoscients qui peuplent la capitale et les plateaux télé, grâce à tous ces experts de tout et de rien, grâce aux fameux "réseaux sociaux", la France est en déproduction. **Ils ont réussi à créer la pénurie là où l'abondance était la règle.**

Au passage, ils auront réussi à éliminer les paysans des plaines, des coteaux, des montagnes de notre douce France, plus sûrement que la saignée de 14-18, plus perfidement en tout cas.

Alors, quand vous croiserez un de ces derniers paysans sur les routes de Miramont ou de Nérac, imaginez ce qu'il endure, non pas de la terre, non pas des Éléments, non pas de la nature... mais de ces rumeurs, fausses vérités, certitudes d'idiots qui pourrissent son travail et sa vie.

* Maximilien de Béthune, Duc de Sully - ministre du Roi Henri IV

Hommage

à Michel Serres

Le carré labouré, ensemencé de luzerne et de blé ou planté de vigne, nos ancêtres latins le nommaient pagus, d'où nous vint le mot et la réalité du paysage, mosaïque de parcelles différentes diversement travaillées ; par leur labeur, les paysans dessinent le paysage, c'est-à-dire leur pays, vous ne cessez d'entendre, sous ma voix, le même mot, où revient le pagus, comme un thème varié ; quoi de plus beau, vu d'un point haut, que la robe d'Arlequin dont la vallée ou la colline s'habillent, lopins juxtaposés changeant de couleur à chaque saison et de forme, parfois, au moment des héritages. Le paysan ainsi se nomme parce qu'il taille, sculpte, bâtit, dessine et peint le pays.

Avant d'admirer les dessinateurs et peintres italiens ou français qu'on nomme paysagistes, il convient de chanter d'abord l'éloge des paysans qui forment le modèle admirable de leurs tableaux : le premier art, la primitive et fondamentale culture nous vient de l'agriculture et il a fallu que la science historique soit volée par les gens des grandes villes pour que le premier chapitre des histoires de l'art ne traite pas d'abord des traditions paysannes. Pourtant, quel artiste sublime, anonyme et collectif, au goût subtil et large inspira les paysages de Gascogne ou de Toscane, depuis presque trois mille ans ?

Comparez-les aux plates horreurs, vulgaires et sans goût, de l'économisme récent, qui prétend que le paysan doit se réduire à devenir le producteur de matières premières pour l'industrie agro-alimentaire. Non, il produit deux choses, le vin et le blé, certes, d'une part, mais, en même temps et aussi et peut-être surtout le pays, d'où se tirent lesdits produits. Qu'il ne modèle plus le paysage, et la terre, aussitôt, court des dangers majeurs, exactement ceux que nous risquons maintenant.

L'écologie me paraît souvent le discours des gens de la ville pour dire, sans le faire, ce que font, sans le dire, les paysans.

*Extrait d'un texte de Michel Serres, philosophe,
décédé en juin dernier*

EN IMAGE

Solidarité

Près de 1300 tonnes de paille ont été acheminées vers la Haute-Vienne pour aider les éleveurs de ce département face à la sécheresse. Une action de solidarité des paysans du 47 pour ceux du 87.



LA CHRONIQUE D'ALAIN PARAILLOUS, ÉCRIVAIN

Paysans : le coup de grâce ?

L'actuel débat sur la proximité des pesticides autour des maisons d'habitation constitue un épisode supplémentaire dans la lutte sans merci menée par notre société contre ce qui nous reste de paysans. Glyphosate, végans, écolos, même combat. Rassurance-toi, sourcilieux urbain, leur fin est proche, et les temps ne sont plus si lointains où les campagnes de France seront désertes, tandis qu'on fera venir d'au-delà de nos frontières (s'il en existe encore) des aliments produits par des pays plus soucieux que nous de préserver une indispensable agriculture. Oui, nous sommes proches de la disparition du monde paysan. Il y avait encore soixante pour cent d'agriculteurs au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, seulement deux pour cent subsistent encore aujourd'hui. Le philosophe Cioran écrivait (déjà !) en 1970 : « La paysannerie française est en voie de disparition. C'est un coup fatal porté à la France, qui perd par là même ses réserves, son fonds. Elle ne s'en remettra jamais. » Cette fois, nous y sommes. Notre société est devenue largement et quasi unanimement urbaine, avec quelques néo-ruraux qui apprécient le grand air mais ne supportent ni le chant du coq, ni le bruit du tracteur, et que met en transe la vue d'un atomiseur à moins de 150 mètres de leur porte. (Remarquez que le paysan, qui lui est sur son tracteur pendant l'épandage, personne ne s'en sou-

cie !). Notre société, dûment formatée par l'école, les médias, porte au pinacle l'écologie, mais elle est dénaturée. En deux générations, le vrai contact avec la nature s'est perdu. Tout enfant, naguère, avait vu les vaches, les lapins, la volaille autour des fermes. Si ses parents étaient citadins, ils les voyaient encore chez leurs grands-parents, leurs cousins, leurs oncles, leurs tantes. Maintenant, tout cela est fini. Les grands-parents, les cousins, les oncles, les tantes, sont déjà partis à la ville. Les loups et les ours sont désormais gentils, et les paysans qui élèvent des animaux pour les manger un jour sont des monstres qu'on montre du doigt et qu'on jette à la vindicte. Comment expliquer à ces chérubins l'amour que les paysans portaient à leurs bêtes, qu'ils choyaient, qu'ils soignaient, et auxquelles ils donnaient des prénoms ? Ils les nourrissaient, jusqu'à ce qu'à leur tour celles-ci les nourrissent. Il y avait là un ordre social sur lequel le pays pouvait s'appuyer en cas de secousses. La tempête pouvait souffler, ces bases étaient solides, et le pays résistait, se requinquait, repartait en avant. Aujourd'hui nous assistons aux ultimes soubresauts de ce monde paysan que la société s'est mise à détester alors qu'elle aurait dû le chérir, comme elle l'avait fait tout au long de son histoire. Et l'on s'étonne après cela que l'équilibre social, déjà lézardé, soit menacé d'écroulement ?

**EN VRAI,
UNE EXPLOITATION
ÇA DOIT POUVOIR
TOURNER QUOI
QU'IL ARRIVE.**

**9 agences
8 conseillers agricoles
en Lot-et-Garonne**

AGENCE AGRICOLE

05 49 28 67 00

groupama-agri.fr

Parce que nous sommes le premier assureur du monde agricole et de plus assureur mutualiste, nous pensons que bien se soigner ne devrait pas vous coûter cher. Nous vous proposons donc des choix étendus de niveaux de remboursement qui s'adaptent à vos besoins et à votre situation personnelle. Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr ou contactez votre conseiller Groupama.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat disponible en agence.

Carte régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Ressources et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 50169 - 94018 Paris Cedex 19. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Annelies Douvroul - Création : Agence Parant, Janvier 2016.

 **Groupama**
la vraie vie s'assure ici

La Garonnaise : retour vers le futur !

Faciliter l'installation des éleveurs, relancer une race et booster la filière élevage dans le département, telle est l'équation gagnante de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne. Sa carte maîtresse : la Garonnaise, une race de vache ancienne mais qui a de l'avenir !

"**N**ous voulons mobiliser les éleveurs et faire renaître une race oubliée, la Garonnaise, lance le président de la Chambre d'agriculture en juin dernier lors de la traditionnelle journée de l'élevage à Monflanquin. La Garonnaise est une race bovine française. Il n'existe plus que quelques spécimens dans le département. Elle est la principale race à avoir contribué à la création de la Blonde d'Aquitaine en 1962. Elle appartient au rameau blond, ensemble de races du Sud-ouest de la France. Elle est issue du regroupement de populations

blondes élevées le long des coteaux de la Garonne et de basse Dordogne.

UNE VACHE FACILE À ÉLEVER

Après la Seconde Guerre mondiale, Edmond Quittet, ingénieur général agricole, décide de regrouper les races bovines pour simplifier le paysage agricole. Dans le Sud-ouest, il prévoit de regrouper la Garonnaise, la Blonde des Pyrénées, la race du Quercy et la Limousine. Seules les trois premières sont fusionnées. Dans les faits, la race garonnaise, mieux organisée, va absorber les deux autres. Pour



Philippe J. Dubois, la Blonde d'Aquitaine peut être considérée comme une garonnaise améliorée. On dénombre 365 000 animaux en 1908, puis les effectifs baissent suite à des croisements avec la Limousine, aboutissant à la création de la race du Quercy. En 1958, date du dernier recensement, 216 000 animaux sont reversés dans la race Blonde d'Aquitaine. "A la demande d'éleveurs et de grossistes, nous souhaitons réintroduire cette race, explique Serge Bousquet-Cassagne, c'est un formidable retour en arrière."

10 GARONNAISES POUR S'INSTALLER !

Les animaux de cette race ont une bonne aptitude à l'engraissement. C'est une race facile à élever et les femelles sont très fertiles. Sa rusticité permet une excellente rentabilité herbagère. Elles peuvent ainsi entretenir des coteaux difficiles sans une attention particulière. Ces races locales apportent de l'identité aux territoires. En France, en

1945, on avait 80 races bovines. Il n'en existe plus que 40 aujourd'hui. « Manger c'est voter », beaucoup de consommateurs l'ont compris et certains choisissent d'aller encore plus loin dans l'éthique et soutiennent ces démarches de biodiversité, ces producteurs de races locales qui participent à un savoir-faire, et à la richesse de la gastronomie française. De plus, la viande de la Garonnaise est reconnue pour son goût mais aussi pour ses petites portions et donc adaptées aux attentes des consommateurs. Et pour encourager l'élevage dans le département, l'installation et le renouveau de la race, la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne offre 10 Garonnaises à tout jeune installé hors cadre familial ou pour celles et ceux déjà installés et qui souhaitent se lancer dans l'élevage. L'aide s'étend pour d'autres animaux.

SIGNE DE QUALITE !

Consommez local en toute sécurité !

Depuis le mois de septembre dans vos boucheries de proximité, superettes et supermarchés, vous pouvez voir un certificat d'origine de la viande apposé sur les vitrines des rayons boucheries !

Il s'agit d'une attestation qui garantit l'origine des vaches : nées, élevées et abattues en Lot-et-Garonne. C'est l'Abattoir de Villeneuve-sur-Lot qui l'édite et le donne à tous ses clients. Ce formidable outil permet de promouvoir l'excellent bilan carbone, la qualité des élevages lot-et-garonnais et l'ensemble de la filière.. en toute transparence !

Demandez à votre commerçant son certificat 47 !



CONTACT
Service Elevage -
Chambre d'agriculture
Tél : 05 53 77 83 23

Alvéa

Votre fournisseur multi-énergies de proximité !

GNR

TOTAL Traction Premier : gazole non routier de qualité supérieure, performant par tous les temps.

GAZOLE

TOTAL Excellium Truck Diesel : gazole de qualité supérieure dédié au vrac professionnel.

ADBLUE® - CLEARNOX

La **solution de référence** disponible en vrac ou en conditionnés.

LUBRIFIANTS

D'origine synthétique ou minérale nos lubrifiants **TOTAL** et **ELAN** répondent à toutes les exigences de vos matériels et engins.

GAZ NATUREL - ÉLECTRICITÉ

Des offres sur-mesure et sans contraintes pour réaliser des économies.

FILOUL

TOTAL Fioul Premier : fioul de qualité supérieure, référence sur le marché.

GRANULÉS DE BOIS

TOTAL Pellets Premium : granulés de bois 100 % naturels, certifiés DINplus.

UN SEUL N° POUR VOTRE COMMANDE
05 53 40 50 00

www.total-proxi-energies.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Des producteurs pour fê

La 18^e édition du **Marché des Producteurs de Pays de Noël** réunit tous les produits qui seront les stars de vos tables de fin d'année. Un rendez-vous à ne pas manquer les 20, 21 et 22 décembre prochains à la **Chambre d'agriculture à Agen** pour sa nouvelle formule !

Y a-t-il meilleure période pour dresser une belle table, inviter ses amis, réunir sa famille, que durant les fêtes de fin d'année ? Et le moment est encore meilleur lorsque le repas est préparé avec des produits de qualité, authentiques, que vous avez découverts grâce à un producteur qui en est fier. Ces produits, c'est au **Marché des Producteurs de Pays de Noël** que vous les trouverez. Durant trois jours, les 20, 21 et 22 décembre, la **Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne à Agen** va mettre les petits plats dans les grands pour vous offrir le choix et la qualité.

100% GASTRONOMIE DU TERROIR

Pour sa 18^e édition, le **Marché des Producteurs de Pays de Noël** reprend sa recette à succès : uniquement des producteurs et aucun revendeur. Là est la base d'un concept qui remplit les places de village durant tout l'été avec ces mêmes marchés des producteurs de pays, et qui fonctionne tout aussi fort pour les fêtes de fin d'année depuis 2001, à la **Chambre d'agriculture à Agen**. "Mais sous le chapiteau, l'aménagement sera transformé pour donner plus de place aux visiteurs et retrouver encore plus de producteurs", explique Aurélie Mella, élue et produc-



trice venant sur le marché. A l'heure où chacun recherche le produit local, à la traçabilité certaine, le rendez-vous hivernal des agriculteurs lot-et-garonnais a de beaux jours devant lui. Benjamin Reyt, animateur des **Marchés des Producteurs de Pays** : "Ce marché est l'endroit idéal pour trouver les meilleurs produits locaux vendus directement par leur producteur. Nous partons du champ pour arri-

ver à l'assiette, sans intermédiaire. Il n'y a pas d'équivalent. C'est aussi un moment très convivial, avec des rencontres. Les agriculteurs expliquent comment ils travaillent, donnent des idées recette et autres conseils... C'est véritablement le **Lot-et-Garonne** qui s'invite à votre table. J'ajoute que c'est le dernier marché au gras du département. Une occasion à ne pas rater". Et c'est tout naturellement que Michel

De la Ferme à l'Assiette

VOLAILLES DE FERME

Ferme de Marauli

CRÉATIONS SPÉCIALES NOËL

Toutes vos volailles en direct du producteur

UNE EXPLOITATION TRADITIONNELLE

poulets - canettes - poules
dindes - pintades
poulardes - chapons

Marauli 47700 - Poussignac
Tél : 05 53 88 22 56
Port : 06 81 20 73 57
scea@fermedemarauli@orange.fr

KOKI
NOISSETTES & MIEL DE FRANCE

30
20
10

Projet de développement

2030 > 30 000 tonnes de noisettes
2020 > 20 000 tonnes de noisettes
2010 > 10 000 tonnes de noisettes

UNICOQUE
Lamouthe - 47290 Cancon
secretariatproducteurs@koki.com
Tél. 05 53 01 67 70
Fax. 05 53 01 78 08

www.koki.com

ter Noël



Dussau s'est associé pour cette 18^e édition du Marché des Producteurs de Pays de Noël. Le samedi 21 à midi, un espace restauration prendra place au cœur du marché pour une pause conviviale.

Animations, dégustations et découvertes tout le week-end. Casse-croûte de 10 h et petites douceurs sucrées à 16 h pour les petits et... les grands ! Retenez la date !

RAPPEL INFO

Vendredi 20 décembre de 14h à 19h

Samedi 21 décembre de 9h à 19h

Dimanche 22 décembre de 9h à 18h

Parking de la Chambre d'agriculture à Agen

(rue Péchabout) - Route de Toulouse

Tél. : 05 53 77 83 83

La Maison de la Noisette
Un goût unique,
Des saveurs authentiques !
Paysan & artisan

Boutique à la ferme
Moi pour les Fêtes je choisis d'offrir des NOISSETTES !
Grillées, Pralinées, Chocolatées elle me font craquer !

Corbeilles et idées cadeaux

Retrouvez-nous sur le marché de Noël de la Chambre d'Agriculture d'AGEN !

La Maison de la Noisette
05.53.92.98.29
47360 Lacépède
www.lamaisondelanoisette.com

Le Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine vous attend pour sa

24^{ème} Fête de l'Arbre et des fruits d'antan

Samedi 23 et
Dimanche 24 Novembre prochains

Sa grande exposition de fruits locaux, ses exposants et ses conférences

Samedi 23 Novembre à 15h00
Les races animales, de la domestication à nos jours : entre patrimoine et production, quelle place pour la biodiversité génétique dans l'élevage ?
Régis RIBEREAU-GAYON, Président Fondateur du Conservatoire des Races Animales d'Aquitaine

Dimanche 24 Novembre à 15h00
Les variétés d'arbres fruitiers, de la domestication des espèces à l'arboriculture. Un patrimoine pour demain.
Evelyne LETERME, Fondatrice et Directrice du Conservatoire Végétal d'Aquitaine

ENTRÉE GRATUITE

Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine
Domaine de Barolle - 47130 MONTESQUIEU
Tél. 05 53 47 29 14 - Fax 05 53 95 26 67
conservatoire@conservatoirevegetal.com
www.conservatoirevegetal.com

Liste des participants au Marché des Producteurs de Pays de Noël

Pensez à passer commande et venez chercher vos produits auprès de vos producteurs.



- Bertrand Auzeral** - Miels - 06 88 95 68 08
Joël Bach - Miels - 05 53 79 35 00
La Ferme de Marauli - Volailles- 06 81 20 73 57/
05 53 88 22 56
Marie Bongage - Confitures - 05 24 29 39 25/06 87 33 53 77
Domaine Calbo - Vins AOC Buzet - 06 24 76 81 53
Les Vergers de Titoy - Apéritifs et digestifs - 06 63 19 94 34
Ferme du Vignal - Volailles - 06 88 69 01 41/05 53 01 72 78
Champagne Cuillier Père et Fils - Champagnes -
03 26 03 18 74/06 85 20 73 39
François Delhoumeau - Huîtres de Marennes- 06 40 16 76 81
Pisciculture du Ciron - Truites - 06 38 97 39 45/
05 53 89 15 55
Caroline Delcropt - Confitures - 06 76 82 87 42
Maison de la Noisette - Noisettes - 06 78 76 71 57/
05 53 95 98 29
EPLEFPA du Lot-et-Garonne - Jus de pommes - 05 53 40 47 10
Corinne Forestier - Safran - 06 76 73 95 28/05 53 64 95 10
Ferme de Sarboise - Canards - 06 81 23 18 80/05 53 88 80 50
Laurent Ginglardi - Canards - 06 47 70 21 75
Cabicouix - Bûches glacées, fromages de chèvre -
06 37 76 63 87
Les Escargots de la vallée du Dropt - Escargots -
06 99 75 67 40/05 53 36 37 50
La Ferme du Buguet - Canards - 06 74 25 67 22/
05 53 40 62 44
Aurélie et Jean Mella - Canards et oies - 06 88 46 70 30
Brasserie des Cèdres - Bières - 06 73 94 68 10
Les Fabuleux délices - Bœufs - 06 08 45 03 37
Denis Papillaud - Pains - 06 10 32 42 01
Ferme des Caussens - Sangliers - 06 82 02 28 11/
05 53 95 22 32
Domaine Amblard - Vins AOC Côtes de Duras - 05 53 94 77 92
La Ferme du Lacaÿ - Pruneaux - 06 84 64 03 99/
05 53 41 24 23
Les Délices de Cantegrel - Truffes - 06 13 92 21 27/
05 53 40 79 79
Matthieu Tylski - Vin IGP Agenais - 06 37 44 99 46
Ferme des Arramons - Canards - 06 48 78 87 62
Artisanat :
Savonnerie Lou Karitan - Savons - 05 53 68 05 68
Clau-vert - Produits d'entretien - 05 53 49 46 64
Arnaud Messi - Objets en bois - 06 25 92 38 25

Hostellerie des Ducs
HÔTEL*** - RESTAURANT
Maître-restaurateur

Offrez des bons cadeaux à la personne de votre choix

Ouvert pour Noël,
Dîner prolongé du 31/12
et Jour de l'an

Jardin - Salle de restaurant avec cheminée - Vins de Duras et visite du Château de Duras - Chambres avec WC
TV CANAL+ Tél. ligne directe - Wifi- Piscine - Jacuzzi - Parking privé - Garage - Jardin d'hiver - accès handicapé

Boulevard Jean Brisseau D708 47120 DURAS
Tél 05 53 83 74 58
hostellerie.des.ducs@wanadoo.fr
www.hostellerieducs-duras.com

RAPPEL INFO

Vendredi 20 décembre de 14h à 19h

Samedi 21 décembre de 9h à 19h

Dimanche 22 décembre de 9h à 18h



ON NE PEUT PAS PRÉVOIR L'AVENIR MAIS ON PEUT LE PRÉPARER.

Grâce au nouveau compte DEP* fiscal, épargnez pour protéger votre exploitation et débloquez votre argent à tout moment et sans conditions particulières**.



*Déduction pour Épargne de Précaution. **Offre réservée aux exploitants agricoles, dans les limites et conditions prévues à l'article 73 du Code général des impôts modifié par la loi n°2018-1317 de finances pour 2019 du 28 décembre 2018. CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le N° 07 022 491. Siège social : 104, quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX. RCS BORDEAUX 434 651 246 - N° TVA : FR 16 434 651 246. Crédit photo : Getty Images. Édition 10/2019. 

Une application pour vibrer local !

Venez nous voir sur nos fermes et sur nos marchés des producteurs de pays en Lot-et-Garonne.

Découvrez et goûtez les richesses du terroir lot-et-garonnais et rencontrez nos producteurs l'été ou toute l'année ! Grâce à l'application « mangez vivez fermier47 », trouvez un produit, un marché des producteurs de pays ou une activité touristique à la ferme.

SIMPLE ET PRATIQUE

C'est facile avec la carte, découvrez les produits fermiers de notre campagne et enregistrez les bonnes adresses des producteurs dans vos favoris ! Repérez gîtes, campings, fermes



auberge et fermes découverte pour des vacances bien-être et authentiques !

Vous avez accès à toutes les infos utiles sur les producteurs et

aussi les dernières nouvelles du réseau d'agriculteurs lot-et-garonnais via des notifications. Mangez vivez fermier47 favorise le produire "local" pour manger "local" !

CARACTÉRISTIQUES DE L'APPLICATION

- Répertoire plus de 180 producteurs et les marchés des producteurs de pays du Lot-et-Garonne en une seule application. Lorsque vous sélectionnez un producteur, vous voyez toutes les informations le concernant : son adresse et coordonnées, ses produits et activités qu'il propose, les Marchés des Producteurs de Pays auxquels il participe.

- Donne accès aux dates et lieux des Marchés des Producteurs de Pays dans le département.

- Informe des news et actualités, événements... grâce à des notifications.

- Le système de géolocalisation et de navigation permet de vous guider sur nos routes vers la ferme et le marché de votre choix en toute simplicité.

GRATUIT ET SANS PUB !

A télécharger sur l'Appel Store et Google store

Réalisée par l'Association Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne et la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne

Contact : 05 53 77 83 49



nouveau réseau d'approvisionnement

Dans le cadre du programme LEADER 2014-2020, le GAL Pays d'Albret a retenu le projet proposé par la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, « Bien Manger en Pays d'Albret : cultiver son bien-être en mangeant local ! ». Ce projet a pour objectif de favoriser la dynamique économique du territoire en déve-

loppant des circuits courts. La Chambre d'agriculture a animé un réseau pour mettre en relation des agriculteurs et les professionnels des métiers de bouche afin de favoriser l'émergence de contrats locaux entre eux. Ce réseau doit également permettre aux habitants de consommer des produits locaux pour renforcer la no-

tion de « bien-être » par le « bien manger » et en faire un levier significatif de développement économique durable.

A ce jour, une quarantaine d'agriculteurs et trente commerçants de bouche ont déjà adhéré au projet et constituent le socle de cette dynamique locale. Une campagne de communication est enga-

gée pour valoriser ce réseau local made in Albret !

« Bien manger en Albret » est soutenu par l'Europe et la Région Nouvelle-Aquitaine.

CONTACT
Service Promotion des produits
Tél. : 05 53 77 83 49

Des solutions pour le monde agricole

Le Centre des congrès propose Sama, le forum des solutions d'avenir pour le monde agricole, le 3 décembre à Agen. La Chambre d'agriculture est partenaire.

Le monde agricole est confronté à un contexte économique, climatique, médiatique, juridique de plus en plus instable. De nouveaux enjeux techniques et environnementaux apparaissent régulièrement.

Si des solutions performantes existent, elles sont souvent méconnues, dispersées et semblent complexes, inaccessibles.

Le Forum Sama présentera à travers des conférences pratiques et interventions de professionnels des solutions concrètes pour l'amélioration de la performance des exploitations agricoles,

des innovations ainsi que des expérimentations et recherches en cours.

UN PROFESSIONNEL DE L'ORGANISATION

Agen Expo Congrès accueille une centaine de manifestations par an (salons, congrès, conventions, spectacles...) dans son Centre de congrès et Parc des Expositions. L'équipe organise également quatre événements et dispose des compétences commerciales, marketing et logistiques pour leur réussite.



Une journée d'échanges, de business et de convivialité !
1500 professionnels attendus
4 conférences thématiques, avec un partenariat de la Chambre d'agriculture 47
40 exposants & partenaires

Participez

exploitants agricoles : éleveurs, cultivateurs, viticulteurs, sylviculteurs, aquaculteurs... industriels agro-alimentaires : techniciens, ingénieurs, directeurs d'exploitation... élus locaux et territoriaux, collectivités, journalistes, enseignants, chercheurs...
Demandez votre badge en ligne sur www.forum-sama.fr

Contacts

Audrey Guiol 05 53 48 22 31 06 32 28 53 81
audrey@agen-expo.com

Devenez exposant

Christophe Conte
05 53 48 22 33 ou 07 77 86 55 37
christophe.conte@agen-expo.com

Le MIN d'Agen, un formidable outil

Le Marché d'intérêt national d'Agen est l'un des 18 MIN qui a survécu en France. En Nouvelle-Aquitaine, il n'en reste que deux... Mais celui d'Agen a un atout vis-à-vis du voisin bordelais : il se situe au cœur d'un riche bassin de productions. Cependant, l'outil a veilli et aujourd'hui, la volonté de le moderniser s'impose. Ce travail s'accompagnera d'une redynamisation des relations commerciales entre les différents acteurs de la filière alimentaire.

Les Marchés d'intérêt national sont nés dans les années 60 pour répondre au boom de la consommation française. Destinés uniquement aux professionnels, il s'agissait de leur donner un outil pour faciliter les échanges commerciaux, sous forme d'une plateforme de centralisation de l'offre et de la demande alimentaire. Quelques décennies plus tard, plusieurs ont mis la clé sous la porte et il n'en subsiste que

18, dont deux en Nouvelle-Aquitaine. Le MIN d'Agen a pu s'en sortir, notamment grâce à la qualité et la diversité de sa production, très majoritairement en fruits et légumes. Aujourd'hui, avec les évolutions de la société, les MIN ont repris toute leur pertinence. Les circuits de commercialisation ont changé, avec une appétence pour le local (même de la part des grandes surfaces), des agriculteurs sont aussi devenus commercialisateurs, des entreprises sont apparues, d'autres ont disparu... Les besoins ont évolué et les MIN ont retrouvé de la vigueur car ils sont un outil pertinent pour répondre aux problématiques actuelles. Encore faut-il qu'ils y répondent ! De l'aveu même du directeur général délégué de la Sologemin*, Frédéric Alno, et du président directeur général, Jean-Marc Gilly, le MIN d'Agen nécessite une évolution, pour ne pas dire une révolution. "Le MIN est dans son



Frédéric Alno (à gauche), directeur de la Sologemin, et Jean-Marc Gilly, Président directeur général.

jus depuis 50 ans", confie Frédéric Alno. L'infrastructure a autant besoin d'équipements adaptés aux attentes des entreprises et des producteurs que de redynamisation des relations professionnelles. Bref, il faut du parpaing et de l'huile dans les rouages.

UN ATOUT À VALORISER

Actuellement, le MIN d'Agen est le 5^e pôle économique du département. Alors quand le Conseil départemental s'est désengagé de sa gestion, l'Agglomération d'Agen a choisi d'en reprendre les rênes, puisque la loi NOTRe lui en donnait la possibilité (compétence économique) et de s'associer à la Chambre d'agricul-

ture 47 pour travailler à sa redynamisation. Posséder un tel atout sur le territoire est donc une force économique indéniable. Le réseau de producteurs présent au MIN est important, avec 440 à 450 producteurs qui viennent trouver des acheteurs (négo-ciants, grossistes...). Le rayon d'action ne se limite pas au Lot-et-Garonne puisque les marchandises proviennent d'un rayon d'une centaine de kilomètres autour du département (Tarn-et-Garonne, Landes, Gers, Dordogne...). "Si la force du MIN, c'est son histoire, sa renommée, son poids dans l'économie locale, on constate que peu de marchandises passe par le MIN. Pour changer cela, il faut faire

Le MIN en chiffres

- 29 hectares de surface
- 320.000 tonnes de produits
- 150 millions d'euros de chiffre d'affaires des opérateurs
- 450 à 500 employés
- 60 entreprises résidentes
- 250 acheteurs extérieurs
- 450 producteurs



Le MIN d'Agen, vu du ciel, donne une idée de son étendue.

évoluer les outils. Nos entrepôts frigorifiques sont sous-exploités...", note Frédéric Alno.

LES AXES DE TRAVAIL

La base pour développer le MIN, le redynamiser, passe évidemment par la présence suffisante de marchandises afin de rendre le business attractif autant pour les producteurs que pour les acheteurs. "Renforcer l'attractivité passe par l'apport de matières. Quand on sait que les surfaces agricoles sont en baisse sur le bassin de productions, il nous faut travail-

ler sur l'accueil des producteurs, qu'ils ne perdent pas trop de temps, qu'ils puissent présenter correctement leurs produits, à l'ombre, avec des quais accessibles à hauteur de camions, avec des zones de froid pour diversifier l'accueil des produits. Si on a de la matière, cela fera venir les acheteurs. Les deux sont indissociables. Mais en amont, nous devons moderniser nos infrastructures, le marché au carreau, proposer des services comme une chaîne du froid qui s'ouvre à d'autres produits. Nous voulons faire du MIN un pôle alimentaire moderne, agile et durable", détaille le directeur.

Appel à projet régional

Si tout n'est pas encore mis en place, les changements ont déjà commencé. La Sologemin a répondu à un appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DRAAF. Ce qui constitue une nouvelle pratique. Avec la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne et l'Agglomération d'Agen, la Sologemin a déposé un dossier de candidature pour le "Développement des circuits courts alimentaires et projets alimentaires territoriaux". La réponse est attendue, des subventions seront accordées à ceux qui remporteront l'appel à projet.

LE BÂTON DE PELERIN

Les responsables du MIN souhaitent aussi jouer un rôle relationnel en prospectant des entreprises locales, notamment à l'Agropole, des grandes surfaces, la restauration collective... D'autant que "les grandes surfaces sont en attente de produits locaux", remarque Jean-Marc Gilly. "Il faut réussir à convaincre tous les acteurs de venir au MIN, permettre aux producteurs de vendre, et faire en sorte qu'il y ait de la marchandise de qualité pour les acheteurs. Il faut surfer sur les changements de comportements : du local, de la qualité, du bio et du responsable", complète Frédéric Alno.

Pour le moment, le projet est en phase de construction, les acteurs sont concertés, les besoins sont chiffrés... Mais il est difficile d'aller au-delà puisque les élections municipales (qui déterminent aussi qui seront les élus de l'Agglo) auront lieu l'année prochaine. Pour autant, la modernisation du carreau a été actée. Cette halle accueillera acheteurs et producteurs et s'ouvrira à d'autres denrées alimentaires.

*Sologemin : Société Lot-et-Garonnaise d'Exploitation du Marché d'Intérêt National, en charge de la gestion du MIN d'Agen.

Plus de services

La Sologemin mise aussi sur des propositions de services pour faciliter la vie des entreprises et des producteurs qui fréquentent le MIN. Parmi les pistes de réflexion, la société pourrait faciliter la mutualisation de personnels par éventuellement le recours à un groupement d'employeurs. Il s'agirait d'identifier les besoins en main-d'œuvre et de formation. A titre d'exemple, un cariste embauché 2 jours par semaine chez un employeur pourrait compléter son temps de travail sur le MIN dans une autre entreprise. Cette méthode est surtout une façon de fidéliser un personnel formé, plutôt que de le voir partir ailleurs au premier temps complet trouvé !



Votre partenaire
Location pour tous
vos aménagements

Location de machines de travaux publics
de 10 à 50 tonnes.

05 53 98 75 59
ZI Jean Malèze - 66 rue F.Buisson
47240 BON ENCONTRE

Codiloc, une marque







DOMAINE DE ROCCAS | Chambres d'hôtes - Réf. : 2372



Hébergements insolites...

En 2019, le label Gîtes de France® propose sur toute la France 649 offres sur le thème de l'INSOLITE. Phénomène de mode ou vague de fond, ces produits séduisent depuis une décennie une clientèle à la recherche d'un tourisme qualifié «d'exotisme local» ou «d'ailleurs ici». Yourtes, tipis, péniches, roulottes, cabanes perchées jouent les stars dans les colonnes de nos magazines. Mais ils nous feraient presque oublier que nos territoires ruraux recèlent depuis bien plus longtemps d'autres trésors insolites : pigeonniers, moulins à eau ou à vent, chapelles, gare d'autrefois, écoles, maisons troglodytes, séchoirs à tabac... répondent aussi au besoin d'évasion à quelques kilomètres de chez soi. Qu'ils soient de bois, de toile ou de pierre, le réseau Gîtes de France et du Tourisme Vert® classe les hébergements INSOLITES, en donnant de vrais repères aux futurs clients. Petit tour d'horizon de nos produits INSOLITES «made in Lot-et-Garonne» nés cette année (liste non exhaustive).

Le Domaine de Roccas à Port-Sainte-Marie

Bulles d'air, cabanes perchées, tipi et tente Inuit... le pari du haut de gamme et de l'INSOLITE PLURIEL

Ferme biologique d'arboriculture et d'élevage de chèvres angoras et d'alpagas élevés pour leurs laines, le Domaine de Roccas, au lieu-dit «La Boussaque», a ouvert ses portes cet été, après des mois de travaux titanesques pour mettre en valeur l'espace paysager et conserver l'authenticité des lieux.

Porté passionnément par Barbara DREISKI, jeune chef d'exploitation, c'est un projet avant tout familial, qui a permis la réalisation de ce projet d'agritourisme d'une rare qualité. Et le label Gîtes de France® a classé ces cinq chambres d'hôtes en 4 épis NN. Le succès est déjà au rendez-vous.

Photos : Christian Prévelour



Domaine de Roccas.



LE PIGEONNIER DU LOT | Gîte - Réf. : 973003



GÎTE DU MEUNIER | Gîte - Réf. : 4320

Le Pigeonnier du Lot à Sainte-Livrade

Du 18^e siècle au 21^e siècle, venez y roucouler !

5 ans de travaux pour ces 32 m² portés par Marie-José et Georges ROUCH au lieu-dit «Sept-Fonts» en bordure de rivière. Les petits patrimoines sont parfois aussi difficiles à dompter que les plus nobles.

C'est en 2004 que nous les rencontrons et visitons leur pigeonnier du 18^e siècle (face à leur maison). Depuis ? Georges et Marie-José ont adhéré à Gîtes de France® en labellisant un premier gîte à Casseneuil. Ils ont ensuite restauré le pigeonnier qui a enfin ouvert ses portes en 2019, soit 220 ans après sa construction. Alliance de modernité et d'authenticité (observez les nichoirs décoratifs !), ce petit nid est fait pour les amoureux, dans un environnement préservé. Il est classé aujourd'hui en 3 épis NN sous le label Gîtes de France®.

Le Pigeonnier du Lot



Brigitte Hugon

Directrice de l'agence
Gîtes de France Lot-et-Garonne

Brigitte dirige l'association et l'agence commerciale tout en accompagnant les porteurs de projets jusqu'à la labellisation.
label@gitesdefrance47.com

Le Gîte du Meunier à Castelnau-sur-Gupie

Un moulin à eau du 19^e siècle enjambant la Gupie

1818-2019 : 220 ans également se sont écoulés pour le moulin de Jolit, comme l'eau de la Gupie s'écoulant sous ce gîte classé 4 épis NN pour 11 personnes. Catherine et Jacques ALTINIER ont su, au travers de la restauration, conserver et mettre en valeur ce patrimoine «industriel» d'autrefois, pour le plaisir de clients amoureux des vieilles pierres et de site bucolique. Car le pari est réussi tant le lien est fort entre le passé et le présent : la salle des meules, reconvertie en pièce de vie, est un livre ouvert sur le travail des meuniers d'antan. Auget, trémie, meule



Gîte du Meunier

dormante, meule tournante, outils... tout y est, et mis en valeur grâce à un habile jeu de lumière. Ne manque plus que le bruit du «tic-tac» ! Mais seul le son des cascades d'eau berce aujourd'hui les nuits des clients Gîtes de France®... « Meunier tu dors ? »

Photos : Gîtes de France 47



Gîtes de France
FRANCE
LOT-ET-GARONNE

Gîtes de France Lot-et-Garonne
169, boulevard de la République
47000 AGEN - TÉL. : 05 53 47 80 87
www.gitesdefrance47.com
Informations :
contact@gitesdefrance47.com



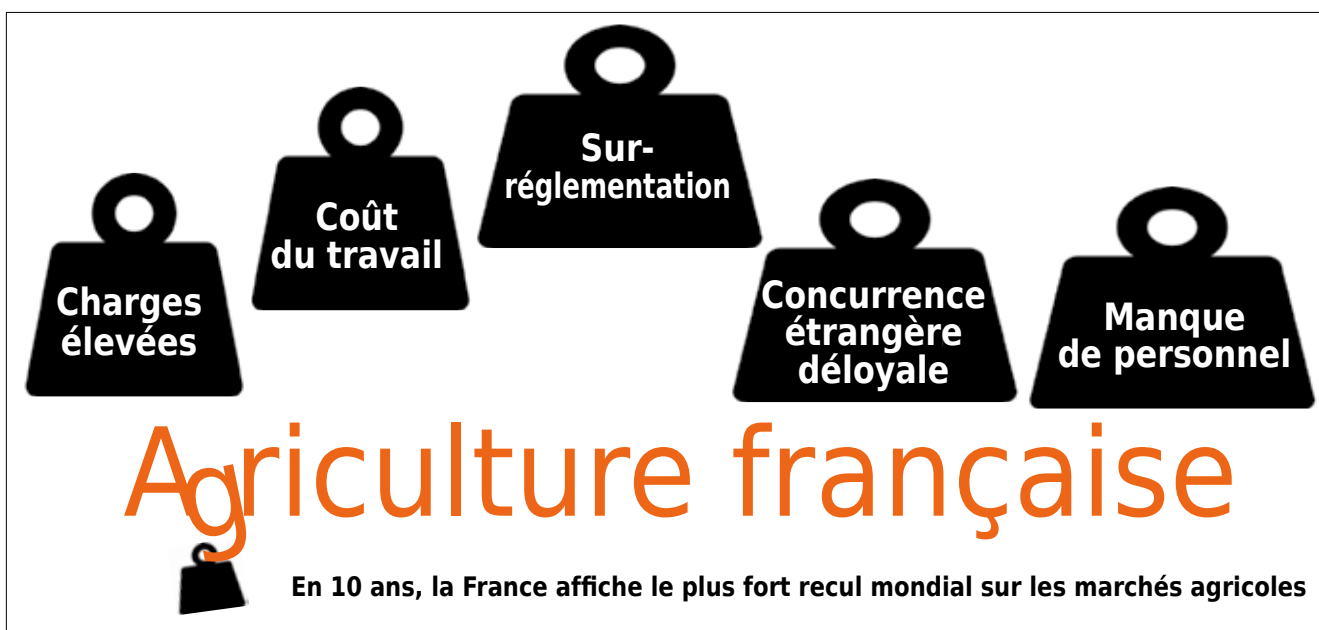
LA DÉPRODUCTION

Bientôt la fin et la faim ?

L'eau est indispensable à la vie... et l'alimentation ? Fleuron de notre économie, signe de notre puissance, notre agriculture sécurisait notre autosuffisante alimentaire, autrement dit notre capacité à s'affirmer au niveau international. Mais cette assurance se délite et le Lot-et-Garonne suit cette tendance nationale à la déproduction... sans surprise car on en connaît les raisons...

L'agriculture, un champion en déclin

La France est une puissance agricole forte, avec une production de qualité que beaucoup de pays (et de consommateurs) nous envient. Seulement le joli tableau se fissure. En Lot-et-Garonne, comme sur le reste du territoire, la déproduction guette.



La France peut s'enorgueillir d'être une puissance agricole de premier plan en affichant à elle seule 17% de la production européenne. Les surfaces agricoles couvrent 50% de notre territoire et les produits agricoles bénéficient d'une réputation de qualité, bien au-delà de nos frontières. Mais derrière ce constat maquillé à la "câlinothérapie", la réalité du terrain est un peu plus amère. Pour une raison simple, la viticulture permet à l'ensemble de l'agriculture française de se bercer d'illusions avec des chiffres flatteurs. C'est le sénateur de Haute-Loire, Laurent Duplomb, qui lève le voile dans un rapport d'information (2018-2019). "Sans le vin et les spiritueux, la France aurait un déficit com-

mercial agricole de plus de 6 milliards d'euros", écrit-il. Et de poursuivre : "L'excédent agricole français tend même à disparaître. Il a ainsi été divisé par deux entre 2011 et 2017 en euros courants, ce qui constitue un recul historique, d'autant plus préoccupant que la tendance semble structurelle. A ce rythme de décroissance, la France constatera son premier déficit agricole en 2023" Dans seulement quatre ans, serait-on tenté d'ajouter !

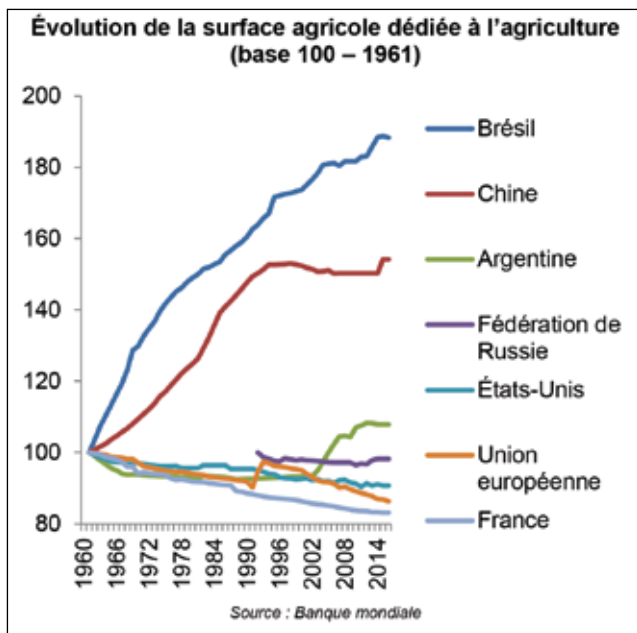
TOUJOURS MOINS DE SURFACES AGRICOLES

Le Lot-et-Garonne n'est malheureusement pas épargné par les symptômes

nationaux. L'agriculture dans le département est une véritable force, un atout économique majeur qui façonne les paysages, avec une industrie de transformation qui s'est bâtie autour des produits agricoles locaux ou des territoires limitrophes. Dans un rapport départemental qui a ausculté les années 2000 à 2010, "la surface agricole utilisée a diminué de 6%, soit une perte de 17.900 hectares en 10 ans". Et la décennie suivante n'a pas permis d'inverser cette sinistre tendance. Pour preuve, au niveau national, depuis 1961, la surface agricole dédiée à l'agriculture a chuté de 17%, soit près de 60.000 km², c'est-à-dire l'équivalent de la région Grand-Est⁽¹⁾.

Pour le moment, aucun signal ne pour-

Dossier II La déproduction



Depuis 1961, la surface agricole française a perdu l'équivalent de la région Grand-Est

En Lot-et-Garonne, le nombre d'emplois a baissé de 25% entre 2000 et 2010

Le coût horaire du travail est supérieur de 50% en France en fruits et légumes par rapport aux concurrents européens

On estime que 8 à 12% des denrées alimentaires importées ne respectent pas les normes européennes

En France, les coûts de production ont augmenté de 4 à 7% selon les filières

rait laisser penser que le mouvement peut s'inverser. La production française repose sur deux piliers : la terre et les hommes. Pour ce qui est des terres cultivées, les rapports s'empilent pour noter un recul significatif. Quant au second indicateur, charges élevées, coût du travail, sur-réglementation, concurrence étrangère déloyale, manque de personnel... Autant de bâtons qui sont mis dans les roues des agriculteurs et qui ne font qu'aggraver les situations... et décourager !

COMMENT RIVALISER ?

Comment se battre avec les pays étrangers sur les marchés internationaux ou français, quand les autres peuvent tout se permettre à faible coût et qu'en France, on accumule les handicaps ? Certes, nos agriculteurs présentent des produits de haute qualité, mais est-ce suffisant ? Pour le sénateur Laurent Duplomb, "la montée en gamme n'est pas l'alpha et l'oméga pour dynamiser le solde commercial agricole. L'enjeu est plutôt de conserver la diversité de l'agriculture française capable de couvrir toutes les gammes". Quant au marché intérieur, cela ne ferait que favori-

ser encore les importations.

Le Lot-et-Garonne a une force : une agriculture plurielle où le maraîchage côtoie l'élevage de viande ou laitier, l'arboriculture, les céréales, les vignes... Nous vivons dans un département "Entrée, plat, dessert. Vin compris !" Le Lot-et-Garonne est même un champion national en fraise, noisette ou pruneau... Notre agriculture monte régulièrement sur la première marche du podium de la région Nouvelle-Aquitaine (kiwi, courgette, tomate...). Mais poussez encore la porte de la mémoire et vous vous souviendrez. Que sont devenues les cultures de tabac, de cerise, la production de lait, réduites à peau de chagrin !

La perte de compétitivité de l'agriculture française s'explique parfaitement, par des causes identifiées. Dans le dossier qui suit, les agriculteurs de Lot-et-Garonne vont dresser un état des lieux de ce qui les plombent économiquement mais aussi psychologiquement, usés qu'ils sont, malgré la passion qui les anime. Ils vont évoquer un coût du travail qui les distance de leurs concurrents, des charges trop élevées. Un manque de personnel qui les empêche de travailler. Une sur-réglementation qui ne s'applique qu'en France vis-à-vis

des pays européens. Sans compter que des produits étrangers entrent dans l'Hexagone sans respecter les normes qui s'imposent à nos producteurs... avec la bénédiction de l'Etat français et des députés qui ont validé le CETA !

La distorsion de concurrence s'apparente à une concurrence déloyale entre agriculture française et étrangère... au détriment des paysans qui ne peuvent suivre financièrement sans se tuer à la tâche, et des consommateurs qui ingurgitent des denrées dont la sécurité alimentaire n'est pas établie.

Bon appétit !

(1) Eurostat, Comptes économiques de l'agriculture - valeurs à prix courants (mars 2019)

(2) Agreste, GraphAgri 2018.



La coopérative CABSO, 100% bio, a déménagé pour s'installer dans la zone artisanale de Damazan.

Nouveau bâtiment pour nouvelle dimension



VINCENT
LESTANI,
directeur
de la
CABSO

Pourquoi la CABSO a-t-elle déménagé ?

Vincent Lestani : « Notre coopérative 100% bio fait référence pour la production du territoire (Lot-et-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne et autres départements limitrophes). Aujourd'hui, elle prend une nouvelle dimension avec un équipement moderne pour traiter les volumes.

Le nouvel entrepôt a été bâti sur la zone artisanale de Damazan, sur une surface de 1.500 m² dont 1.000 m² de frigos. Il est équipé pour accueillir les producteurs, stocker les produits dans de bonnes conditions et faciliter les réceptions et expéditions.

Ce bâtiment se veut esthétique, pratique et convivial. La dimension écologique a été intégrée avec des bureaux en ossature et charpente bois, un système de récupération de chaleur, des panneaux solaires...

Les communications sont fluides entre les gens qui travaillent dans l'entrepôt et ceux dans les bureaux. L'accent a été mis sur la clarté avec

des vitres et puits de lumière dans toutes les zones ».

Que représente la CABSO en chiffres ?

V.L. : « La coopérative regroupe les productions de 120 fermes de tailles très petites à moyennes. Et parmi les 120 producteurs, une soixantaine est adhérente à la coopérative. Son chiffre d'affaires est de 9 millions d'euros dont 7 millions pour les fruits et légumes, 1 million pour les pruneaux et 1 million pour les œufs. Ce sont 3.000 tonnes de productions locales dans des gammes très variées qui passent par la CABSO ».

Quels sont les marchés de la CABSO ?

V.L. : « Nous fournissons les réseaux spécialisés bio et 80% de nos débouchés sont contractualisés. Notre marque de fabrique, c'est notre travail sur l'organisation de la production et du marché. Nous faisons coïncider les deux parties afin que le producteur ait une bonne rémunération et le client une garantie de disponibilité et qualité du produit. Ainsi, le producteur a des garanties de ventes et peut se concentrer sur sa production ».

Qu'est-ce qui fait de la Cabso une coopérative différente ?

V.L. : « Nous avons une vie interne démocratique très importante.



Nous réfléchissons ensemble en commissions par famille de produits sur la technique, les prix, les orientations produits... Les producteurs sont partie prenante de la structure, c'est leur outil. Et pour preuve, nous avons toujours un taux de participation élevé aux assemblées générales. Nous sommes à taille humaine, et nous y tenons ».

CABSO

Pôle d'Activité de la Confluence, Avenue de la Confluence 47160 Damazan
contact@cabso.fr Service administratif : 05 53 67 59 18 Service commercial : 05 53 67 27 58

« Des mutations sont à l'œuvre et le seront toujours »

Jean-Michel Ruchaud livre son point de vue sur le Traité du CETA qui unira l'Union européenne au Canada.



Jean-Michel Ruchaud

- 60 ans
- Installé à Razimet
- Production de fruits et légumes frais

L'agriculture, comme les PME, est-elle la grande perdante de l'accord du CETA, au profit des grandes entreprises ?

Jean-Michel Ruchaud : " Les accords entérinés par des traités comme ici le CETA portent sur la levée de droits de douane éventuels et visent à amplifier les échanges entre les parties. Ceux-ci ne sont pas qu'agricoles et la seule agriculture est diverse, certains produits peuvent en bénéficier, d'autres en pâtir. Nous craignons pour l'élevage bovin, les vins et spiritueux se réjouissent. Souvent dans l'histoire des accords commerciaux bi ou multilatéraux, passés par la France ou l'Union européenne avec des pays ou des zones peu avancées ont beaucoup impacté l'agriculture parce que les seuls produits dont disposait notre partenaire nouveau étaient... agricoles. Clairement les élargissements successifs de l'Union à la Grèce, puis à l'Espagne et au Portugal, à la Pologne ensuite, les accords avec le Maroc ont fortement affecté le secteur agricole des produits méditerranéens (fruits et légumes, vins de base...) au profit d'implantations industrielles. Je pense qu'il en est différemment du Canada. Le Canada est un pays avancé, son agriculture n'est pas massive et ses avantages compétitifs pas flagrants. Les Canadiens sont des gens raisonnables, ont de fortes considérations environnementales, je ne crois pas qu'ils aient les vellétés d'inonder le marché européen de produits de basse qualité à bas prix. Le secteur de la viande bovine doit être attentif bien sûr, surtout pour les utilisations industrielles, mais l'origine de la viande qui est mentionnée obligatoirement est bonne garantie et je ne pense pas que les consommateurs feront massivement le choix d'acheter des produits qui ne

les satisfassent. L'élevage a de sombres perspectives, certes. La baisse de la consommation

en est la pire occurrence et l'Etat comme l'Union doivent s'emparer de ce sujet, car les enjeux ne sont pas seulement économiques, ils sont sociaux, ils sont environnementaux, ils se posent en termes d'aménagement du territoire et l'élevage est central dans l'équilibre et une certaine vitalité de territoire dans nombre de zones de notre pays. Les montagnes et piémonts sans vaches seraient un problème national et je pense que cet enjeu est largement sous-estimé. Que les filières agricoles crient au loup, je le comprends, mais leur parole à mon sens aurait plus de poids si elle ne profitait pas de ce seul traité pour

NOUS CRAIGNONS POUR L'ÉLEVAGE BOVIN, LES VINS ET SPIRITUEUX SE RÉJOUISSENT

aborder un problème qui est largement ailleurs. Mais la démocratie dans son fonctionnement sait-elle entendre autre chose que le tapage ? C'est un autre sujet."

Cet accord a-t-il pâti d'un déni de démocratie ?

J-M R : " La démocratie !!!! Y a-t-il déni de démocratie dans la signature de ce traité ? L'accord pour être entériné doit être validé par chacun des Etats membres. 27 pays ! Des plus petits aux plus grands. Un seul pays avec deux millions d'habitants peut faire capoter le processus. L'unanimité est une règle qui si elle était appliquée partout

rendrait difficile la prise de décision ! D'ailleurs l'Union réfléchit sérieusement à la faire évoluer, car le chantage est permanent, l'intérêt général est ainsi souvent sacrifié aux intérêts particuliers ou contextes momentanés de tel ou tel Etat membre. Y a-t-il plus de démocratie dans le chantage de certains ? Sûrement pas. La démocratie me semble avoir une règle fondamentale... C'est de ne pas remettre en cause le verdict des urnes. Les gens qui ont décidé de ce traité sont élus légitimement et leurs faits et gestes sont sous notre regard. Nous avons tous les moyens d'interpeller les décideurs, de leur demander des comptes, de publier des écrits, de manifester notre mécontentement ou nos inquiétudes... Mais nous avons le devoir de respecter leur fonction. L'intérêt national n'est pas toujours la somme des intérêts particuliers ou corporatifs. Des mutations sont à l'œuvre et le seront toujours, c'est l'essence même de la vie, on perd, on gagne, on perd ici et gagne là. Il est difficile de décider. C'est un pari sur l'avenir et ses conséquences sont aléatoires. Sans prise de risque de se tromper, on ne peut jamais décider de rien et c'est bien là le pire. Le temps est révolu de l'Etat nation qui pouvait décider seul pour lui-même, des économies prospères par leurs empires coloniaux, des économies fermées sur elles-mêmes. Nous faisons partie d'une union politique, nous nous y sommes engagés pour le pire et le meilleur, avec la perte relative de souveraineté

que cela implique, nous avons délégué et partagé partie de notre représentation politique, il serait temps d'en prendre acte, la faible participation au scrutin européen en dit assez long sur notre faible prise en compte de cette réalité. Il serait bon aussi de se souvenir d'une motivation majeure, que le long temps de paix depuis 70 ans nous pousse à oublier. Nos dirigeants, à la sortie de la terrible horreur de la Seconde Guerre Mondiale, ont fait le choix de rendre nos économies interdépendantes pour que nous ayons tellement parties liées, besoin les uns des autres, que nous ne puissions plus nous faire la guerre. Ce n'est pas un menu sujet que celui-là.

Les règles évoluent avec le temps, parce que le contexte change. Sûrement que les règles démocratiques évolueront. A ce moment-là, on modifie la constitution et adopte de nouvelles règles, mais il convient de s'y soumettre alors, jusqu'à la prochaine mouture. Et si nous admettions qu'il n'est pas de système parfait ? Que les règles qui président au fonctionnement de sociétés diverses et innombrables ne peuvent satisfaire chacun d'entre nous. Ces règles préservent l'essentiel, une assez large liberté de tous et chacun. Et d'ailleurs à vouloir préserver chacun, le tous est en danger ces temps-ci. Un écueil de la démocratie est là sûrement.

Les évolutions de nos sociétés les dernières années semblent permettre l'accession régulière au pouvoir de personnages aux motivations troubles, qui ne sont peut-être pas les meilleurs garants de ladite démocratie. Juger comme on l'entend fréquemment qu'une décision prise n'est pas démocratique au seul motif qu'elle ne satisfait pas celui qui la dénonce me paraît inquiétant lorsque grand écho est donné à cette seule voix. Entendre que le projet principal de tel ou tel mouvement ou parti politique est de défaire ce qu'a fait le précédent pouvoir en place, l'est tout autant. Nous avons tendance à ramener la démocratie et son fonctionnement au seul spectacle et tapage qu'en font les médias, à ce miroir démesurément disproportionnant. Malheureusement nombre de personnages politiques jouent

avec le feu des émotions, de la caricature, de la vindicte, de l'immédiateté... de l'opinion qui répond hâtivement à des questions mal posées et mal comprises."

Un déni d'écologie ?

J-M R : " C'est faire insulte à nos amis canadiens et bien peu connaître leur pays, leurs produits, leurs techniques, que de crier au loup du scandale écologique. Le bœuf aux hormones de croissance nous choque comme les Canadiens sont choqués de nous voir manger des escargots ou des grenouilles ! Les systèmes de production sont au Canada pour la plupart équilibrés et les espaces dont disposent les producteurs rendent leur exercice plus aisé.

Gageons que si les Canadiens viennent avec leur viande sur le marché européen, ce sera avec la meilleure qualité qui soit et à des prix soutenus.

La France semble se complaire dans la peur. Les propos technophobes font florès et tous les discours relaient des options catastrophiques de finitude du monde à court terme. Je ne crois pas que l'on ne fasse jamais rien de bien seulement motivé par la peur et poussé par la culpabilité. C'est faire peu de cas du génie humain. Des erreurs ont été commises et le seront encore. La science et le progrès technique ne sont pas à tous coups garants de progrès humain, de durabilité. Si l'Homme est astucieux, il est parfois peu sage. La planète peuplée d'un ou de dix milliards d'humains, dans le dénuement ou la prospérité matérielle, avertis ou peu élaborés, n'a pas la même pression des enjeux. L'Occident a tendance à prendre des options qui tendraient à ce que l'Histoire s'arrête à ses seules préoccupations et options. Mais nous le savons tous, la planète est le bien commun de bientôt 10 milliards d'humains. L'air, l'eau, les océans ne s'arrêtent pas aux frontières, chaque humain aspire à vivre bien et mieux et beaucoup sont encore dans des conditions misérables. Ces défis planétaires dépassent le cadre de chaque Etat, fermer son robinet ici ne donne pas d'eau au Sahel, diminuer le gaspillage alimentaire ici ne résout pas la faim de certains ailleurs."

LA FRANCE SEMBLE SE COMPLAIRE DANS LA PEUR

Avec le CETA, on entend reparler de débats qui ont déjà eu lieu il y a plusieurs années en France : OGM, farine animale, bœuf aux hormones... S'agit-il d'un grand bond en arrière ?

J-M R : " Les OGM, les farines animales, le simple mot de Roundup ou de Monsanto sont agités comme des chiffons rouges qui court-circuitent tout raisonnement, nous propulsent dans la peur. La peur est un puissant moyen de gouvernance. Beaucoup de ceux qui s'en servent aujourd'hui ont rejeté en leur temps la religion, pour enfourcher de bien pires chevaux. Je doute que le pays plus gros consommateur au monde d'anxiolitiques soit le mieux placé pour parler de raison au nom de l'Humanité. La raison n'est sûrement pas le retour à un pseudo ordre ancien, à faire cesser toutes les activités humaines, à contrecarrer la science et la technique, les accuser de tous les maux. Les défis de l'Humanité sont immenses avec 10 milliards d'êtres humains. Je suppose que les partisans d'un retour à l'ordre ancien n'envisagent pas de faire disparaître les 9 milliards d'humains qui ne sont pas l'Occident ! La véritable ligne de fracture politique dans notre pays n'est plus entre une gauche sociale immature et une droite gestionnaire pragmatique, mais entre des courants qui estiment que l'Homme est la solution et ceux qui croient qu'il est le problème, entre l'adoption vigilante des progrès de la science et leur refus. Je ne sais quel intérêt il y a à geindre de la sécheresse et en même temps de refuser de stocker l'eau l'hiver dans nos collines pour l'utiliser l'été. Les agriculteurs sont accusés de tous les maux, pris à parti pour chaque chose et leur contraire. Notre société est conflictuelle. La masse désigne le coupable comme dans les temps sombres de notre Histoire les sorcières étaient amenées au bûcher. L'agriculture est l'exutoire rêvé de toutes les peurs urbaines et renvoie les paysans au statut qu'ils n'ont jamais vraiment cessé d'avoir... celui de serf, de vague métayer d'une propriété collective, corvéable à merci, révocable sans sommation. Bien sûr, l'agriculture est la vie même, la diversité et la complexité absolues. On peut dire tout et son contraire sans forcément se tromper... et en toute impunité qui plus est parce que la vindicte est jetée non sur un individu mais une corporation. Il est plus aisé d'accuser que d'agir soi-même, de dénoncer la paille dans l'œil de son voisin que de voir la poutre dans le sien.

Et si le CETA n'était pas autre chose qu'un énième épisode de cette histoire éternelle."



Laurent Goudelin, avec son fils Honorin, sont fiers de leur troupeau de vaches laitières qui profitent des prairies. Mais qu'il est difficile de maintenir la foi quand les normes se superposent les unes aux autres.

Trop de règles tuent l'agriculture !

Laurent Goudelin est producteur laitier. Comme pour beaucoup de productions, son activité est soumise à de nombreuses réglementations. Si certaines sont acceptées et justifiées, d'autres sont teintées d'une rigidité qui ne correspond pas à la réalité du terrain. Pour ne rien arranger, la France ajoute encore d'autres règles !

L'agriculture dépend de la météo. Cette phrase est une évidence... Pourtant des réglementations qui s'imposent aux agriculteurs ont oublié ce bon sens. Laurent Goudelin est installé sur la commune de Saint-Pardoux-Isaac où une centaine de vaches laitières sont réparties sur plusieurs parcelles. S'il ne conteste pas le bien-fondé de certaines normes, en revanche, d'autres lui semblent plus difficiles à gérer. "Le plus gros poids pour nous est la paperasserie induite par des contraintes et des normes cumulées d'années en années. On en est rendu à l'overdose. Notre métier et passion est de cultiver et élever, non pas de remplir des papiers", explique Laurent.

La classification en zone vulnérable du secteur où est située la ferme de Laurent a failli provoquer l'arrêt de l'activité d'élevage à cause de l'allongement de la durée de stockage des déjections des animaux et des périodes d'épandage, pas toujours adaptées aux besoins des plantes, à la météo et à l'utilisation de matériel en commun. "Les normes administratives sont créées par des gens de bureau qui ont oublié que notre métier est lié à la météo. L'agriculture est météo-sensible. Cela reste la base de notre métier. Avant le 15 janvier, on peut regarder crever une culture en faim d'azote simplement parce que l'apport d'azote est interdit au niveau administratif avant cette date. C'est un gros souci pour nos

exploitations. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. On nous prend pour des incapables avec ce type de normes alors qu'on sait parfaitement gérer nos cultures. On ne va pas mettre de l'engrais pour le plaisir. Si on peut s'en passer, on s'en passe. Par exemple, pour le blé, j'utilise trois produits contre une maladie et cette année, je n'en ai utilisé qu'un car cela suffisait. On le met car cela est nécessaire."

LE BIO... PAREIL EN PIRE !

Laurent Goudelin s'était renseigné pour passer son exploitation laitière en bio... Mais au lieu d'encourager la reconver-

" On est taxé de partout et au bout du compte, ça chiffre ! C'est comme le carburant pour les gens sauf que pour l'agriculture, on vit ça multiplié par dix "

Laurent Gouelin, producteur laitier

sion, le nombre de normes fait effet de repoussoir. "Passer en bio, c'est encore plus de contraintes et c'est trop risqué en élevage, surtout lors d'années de sécheresse. Si on n'a pas d'eau, on est zéro. En années sèches, on risque de ne pas pouvoir reconstituer les stocks de fourrage". Le lait fait partie des produits très surveillés. Ainsi, il est contrôlé une fois par semaine de façon aléatoire. Dix critères sont passés à la loupe. Laurent accepte parfaitement ces conditions, gages de sécurité pour le consommateur. "C'est assez large et on le comprend mais pourquoi les cellules somatiques, qui sont un résidu de défense immunitaire des vaches, sont un critère alors que cela ne change rien pour la consommation humaine ?"

TRAÇABILITÉ, LA CARTE D'IDENTITÉ FRANCO-FRANÇAISE

Le sujet de la traçabilité des animaux recouvre en réalité deux sujets en un. Si là encore, on peut y voir une sécurité pour le consommateur, pour l'agriculteur, la traçabilité est très lourde à gérer et il n'a pas le droit à l'erreur ou au simple retard. "On réalise beaucoup d'écrits pour répondre aux exigences de traçabilité. Tout doit être enregistré, c'est une garantie pour le consommateur. Mais on manque parfois de temps pour toute cette paperasse. Tout peut être nickel mais si on a dépassé le délai d'enregistrement de trois jours, c'est l'amende". Une tolérance zéro qui est d'autant plus incompréhensible que les viandes importées sont loin de répondre à ces impératifs. "Les produits qui viennent de l'étranger n'ont aucune traçabilité. C'est l'origine de tous les scandales sanitaires des dernières années. On ne peut pas produire au même prix avec des

contraintes si différentes. En France, on demande beaucoup d'efforts aux agriculteurs qui ne sont pas récompensés par des prix rémunérateurs. On va droit dans le mur avec le CETA. On nous a planté un poignard dans le dos avec ces traités".

LE NOMBRE D'ÉLEVEURS LAITIERS DIVISÉ PAR PLUS DE DEUX

"Résultat : en 2009, on était 360 producteurs laitiers en Lot-et-Garonne et en 2019, nous ne sommes plus que 150. Il y a deux fois moins de producteurs, voilà le résultat de toutes les contraintes qu'on nous impose. Des éleveurs qui ont 45-50 ans arrêtent et certains passent aux céréales. Résultat, la France perd en autonomie alimentaire alors que des pays comme les Etats-Unis ou la Russie regagnent en autonomie alimentaire. On apporte des améliorations à nos produits et les consommateurs vont vers d'autres

LAURENT GOUDELIN

- ▶ 41 ans
- ▶ BTSA ACSE
- ▶ 160 hectares dont 40 hectares de céréales et le reste est en prairies
- ▶ Une centaine de vaches laitières en pâturage, avec irrigation des prairies

produits. Les distributeurs et les transformateurs se gardent de belles marges et les consommateurs achètent les produits toujours de plus en plus chers et nous, de notre côté, on ne vit pas".

Entre des efforts mal récompensés et une réglementation qui finit par être vécue comme un harcèlement administratif, la fatigue peut laisser place au burn-out. "On a un métier de passion mais on est écoeuré et épuisé. On travaille de 5h30 à 21h, 7 jours sur 7, on n'a pas de jour férié, moins de congés parce qu'on travaille avec du vivant. Quand il y a un velage la nuit, on y est ! Mais de l'extérieur, les gens ne le voient pas. J'ai calculé que j'étais payé 3 euros de l'heure ! L'agriculture française meurt peu à peu et on laisse faire. Aujourd'hui, quand un agriculteur arrête, il arrête vraiment et les enfants ne reprennent pas la suite car on a trop de contraintes et un manque de revenus".

Sortie de zones douloreuse

L'Union européenne a obligé l'Etat français à réviser sa carte de Zones défavorisées simples (ZDS) pour harmoniser ses critères à ceux du reste de l'UE. Les éleveurs qui étaient en ZDS pouvaient bénéficier d'aides spécifiques qui tiennent compte d'handicaps naturels qui pénalisent le potentiel de production. Différentes cartes ont "fuité" où il apparaissait que le Lot-et-Garonne perdait presque la moitié de ses communes en ZDS. Tous les Côteaux nord sortaient du dispositif. Un combat syndical avait commencé début 2018 dans le département, en collaboration avec les voisins du Tarn-et-Garonne. Le but : faire prendre en compte d'autres éléments pour redessiner la carte, tels que la démographie, le morcellement des exploitations, etc. Au final, le département a su faire entendre ses arguments puisque 37 communes sont entrées en ZDS et 21 en sont sorties. Mais pour la cinquantaine d'éleveurs (essentiellement bovin viande et lait, ovin) dont les exploitations ne sont plus dans le zonage, c'est la sortie progressive d'une indemnité pourtant bienvenue. Maigre compensation, l'Etat leur a proposé un audit de leurs fermes mais qui ne s'accompagne d'aucune mesure. Pour les éleveurs en fin de carrière, ce sera bien difficile de transmettre une exploitation hors zonage !



Pascal Béteille dénonce une concurrence déloyale entre les produits agricoles français et étrangers, européens ou non.

Une concurrence déloyale... organisée !

De coups de poignard en coups de poignard, on assiste à l'agonie de l'agriculture française qui a de plus en plus de mal à faire face à une concurrence étrangère jugée déloyale à plus d'un titre. Pascal Béteille, maraîcher, président de la Coordination rurale 47, en détaille les coups portés.

Les programmes télévisés regorgent de séries policières mais dans la réalité, c'est à un tout autre crime auquel on assiste : l'assassinat de l'agriculture française ! Morte par concurrence déloyale et les coups portés sont nombreux. Pascal Béteille, président de la Coordination rurale 47 et maraîcher à Gontaud-de-Nogaret, se penche sur ce corps malade, autrefois fleuron de notre

économie. Il est à constater, toutefois, que les produits agricoles français bénéficient d'une image positive sur le marché hexagonal et à l'étranger. Une image qui est principalement due à la qualité du travail des agriculteurs. Et voilà un premier mobile, le crime d'argent. Les produits agricoles français se vendent plus chers et attirent les convoitises des spéculateurs et surtout des pires tricheurs. Depuis quelques temps, des scandales

émergent avec ce qu'on appelle la "francisation" des fruits ou légumes. Le principe est aussi simple que lucratif. On importe illégalement des produits étrangers à bas prix, on change le conditionnement pour faire croire qu'on a un produit français... "Ça a commencé avec les kiwis, relate Pascal Béteille. On attend les résultats de l'enquête mais cela semble énorme. On est dans le profit à outrance. Un kiwi français se vend 2 euros et un

" Quand on achète des produits français, on a une sécurité sur l'environnement et le respect des gens "

Pascal Béteille, maraîcher et président de la CR47

kiwi italien est acheté 1 euro. On double la marge et on parle de camions entiers." La fraise et le melon pourraient aussi être concernés par ce type de fraudes que les services de l'Etat ont du mal à établir, faute de moyens. Ainsi, dans un rapport d'information, le sénateur Laurent Duplomb écrit que "chaque année, ce sont entre 5 et 10 milliards d'euros de produits illégaux qui seraient vendus en France et exerceraient une pression à la baisse sur les produits français."

AUCUNE HARMONISATION DES NORMES

Ce manque à gagner provient particulièrement du non respect des normes françaises. Ainsi, "une liste de produits est interdite en France et autorisée en Espagne ou en Italie. C'est dangereux pour tout le monde et pourtant, l'Espagne nous inonde de fruits et légumes. C'est la même chose pour le bio. 90% du bio est acheté à l'étranger et pousse avec des produits interdits en France. Quand on achète des produits français, on a une sécurité sur l'environnement et le respect des gens."

La distorsion de concurrence naît aussi de l'écart du prix de revient des produits agricoles. "En Espagne ou en Italie, au sein même de l'Union européenne, les employés sont payés 3 euros de l'heure quand en France, ils sont payés 12 euros. La différence est là". Et dans des conditions de travail souvent indignes. "Nous, on propose des logements à nos saisonniers. On fait attention à ce qu'ils soient le mieux possible. Et en Espagne, les saisonniers vivent sous des bâches en plastique. Si l'Inspection du travail ou la

Police de l'eau françaises allaient en Espagne, ils fermeraient tout."

LE MARCHÉ FRANÇAIS EN "OPEN BAR" !

Pascal Béteille pose la question qui fâche : "Pourquoi l'Union européenne autorise-t-elle des produits à entrer sur notre territoire qui ne répondent pas aux règles françaises ?" Ce qui se fait déjà de façon plus ou moins légale sera complètement autorisé à la faveur des accords du CETA. "Des animaux élevés avec des farines animales et des hormones vont entrer sur le marché français... Uniquement pour faire de l'argent, pour enrichir des actionnaires. Dans ces pays, ils produisent à moins cher. C'est facile de faire

PASCAL BÉTEILLE

- ▶ Président de la Coordination rurale 47
- ▶ 1,5 ha de fraises
- ▶ 5 ha de melons
- ▶ 1,5 ha de courgettes
- ▶ 4 ha de kiwis jaunes
- ▶ 3 ha de pommes de terre primeur
- ▶ 2.000 m² d'aubergines
- ▶ 70 ha de céréales (blé, soja, semence de colza)
- ▶ Co-proprétaire de deux magasins de producteurs

de l'argent de cette façon. Les négociants vont acheter cette viande qu'on retrouvera dans les collectivités, qu'on donnera à manger dans les maisons de retraite et les écoles. On n'a pas besoin de cette viande produite à 7.000 km qui arrive dans des frigos. C'est écolo ?! Le CETA, c'est un coup de couteau dans le dos, ce sera le coup de grâce pour beaucoup d'éleveurs. Notre élevage en France est aux normes, ça nous a coûté très cher."

Loi Egalim, le coup bas des GMS

Au départ, la récente loi Egalim imposait aux grandes surfaces de retirer 10% de leurs marges sur certains produits d'appel de multinationales (soda, alcool...) pour mieux rémunérer les produits agricoles. Le but de la loi était que les agriculteurs ne vendent pas en dessous de leurs prix de revient. Auparavant, les grandes surfaces ne prenaient pas de marges sur les promotions en fruits et légumes, comme la fraise. Une démarche qui permettait de réduire les stocks des agriculteurs, en limitant la casse économiquement. Jusqu'en 2018, sur une promotion à marge zéro, les grandes surfaces déduisaient la TVA du prix affiché et payaient les coopératives ou les négociants. Sauf qu'avec la loi Egalim, ces mêmes grandes surfaces ont aussi appliqué la règle des -10% aux promotions sur les fruits et légumes. Résultat, non seulement les prix sont en promo, les grandes surfaces déduisent toujours la TVA comme avant, mais enlèvent aussi les 10%. Concrètement, dans le cadre d'une promotion, le melon est acheté 99 centimes le kilo aux producteurs. Et si on applique -10%, l'agriculteur est rémunéré en dessous de son prix de revient. On arrive donc à l'effet inverse de ce que la loi préconisait ! Pascal Béteille a rencontré les députés pour soulever ce problème. Selon lui, "on reporte sur les agriculteurs les 10% et on nous fait passer pour des mendians. On s'est fait spolier alors que la loi était en notre faveur au départ. Les promotions se font sur le dos des producteurs".

Retrait de produits phytos

Une méconnaissance entoure le sujet des produits phytosanitaires, largement entretenue par les grands médias. Sur pression d'une opinion publique mal informée, les politiques cèdent pour gagner facilement des points dans les sondages. Mais, sur le terrain, les agriculteurs se retrouvent dans des situations intenable, avec des problèmes de ravageurs ou de champignons qui emportent les cultures. Des filières entières de fruits et légumes sont menacées alors que nos voisins européens ne subissent pas un tel acharnement.

Laurent Avi est arboriculteur sur la commune de Brax. Et pour protéger ses vergers de fruitiers, vous pouvez le croire, il a fait tout ce qu'il est imaginable de faire. Il a notamment investi dans des filets anti-*Drosophila suzukii*, une petite mouche qui ne se contente plus d'attaquer les cerisiers mais migre vers les pêchers ou abricotiers. Il s'est aussi muni d'une station météo individuelle reliée à un logiciel qui permet de traiter ses pommiers à l'heure près, suivant une contamination due à la pluie. "On fait comme un médecin qui adapte la stratégie de soins à votre situation. Nous, on réagit de la même façon. On veut préserver la plante dans le meilleur état végétatif", explique Laurent Avi. Mais à un moment, le miel n'est plus adapté pour soigner des bactéries, il faut des antibiotiques ! Pour les arbres, c'est pareil. "En 2018, j'ai regardé mon calendrier pour contater que trois insecticides avaient une fin d'usage... Mais sans solution derrière. On dispose de moins en moins de produits et on met en péril nos productions. Nos arbres vont quasiment être anéantis, ils ne vont plus produire de bois. Avec le stress généré par les pucerons, ils ne font plus de boutons de mise à fruit. Demain, si tous mes arbres sont attaqués, je n'ai plus de productions de cerise, d'abricot, de prune...", constate Laurent Avi. "Aujourd'hui, on utilise des produits plus doux et moins efficaces. Autrefois, on avait un produit plus puissant mais on le passait qu'une fois, surtout contre le puceron. Alors entre les deux, quel est le meilleur compromis ?", interroge-t-il.



LAURENT AVI

- ▶ 50 ans
- ▶ Gaec avec son frère
- ▶ 100 hectares dont un quart en arboriculture (pomme, pêche, kiwi, cerise, abricot, prune). Le reste de l'exploitation est consacrée aux céréales et autres cultures
- ▶ Vente directe des fruits sur les marchés depuis une dizaine d'années

La production d'aubergine très affectée

Cécile Delamarre, conseillère légumes à la Chambre d'agriculture 47 explique que "l'usage de l'acétamipride est désormais impossible car il fait partie de la famille des néonicotinoïdes, interdits en France en septembre 2018. Pourtant, l'acétamipride est différent des autres produits de cette famille : ce n'est pas un perturbateur endocrinien et il est très faiblement toxique sur les pollinisateurs, d'autant plus qu'il est utilisé dans les cultures sous serre où les pollinisateurs sont moins présents. Les recherches de solutions alternatives contre les punaises sont en cours, mais il faut encore un peu de temps pour établir des stratégies de protection efficaces. La production 2019 d'aubergine sous abri et serre dans le département a grandement été affectée par les dégâts de punaises. Ceux-ci ont provoqué jusqu'à 50 % de pertes. Les répercussions ne sont pas supportables pour les producteurs et compromettent la rentabilité des cultures. Certains abandonnent la production d'aubergine. Le problème concerne à la fois la filière conventionnelle et la filière bio. La filière aubergine sous abri du département est petite en termes de surfaces (une quarantaine d'hectares), mais si on la perd, il y aura des répercussions sur les autres filières maraîchères. "

: SOS filières en danger !

LA FILIÈRE LÉGUMES CONCERNÉE

La problématique touche bien sûr la filière des légumes. Gilles Iachi, producteur à Puch d'Agenais, utilise depuis plusieurs années des insectes utiles appelés auxiliaires, pour protéger ses aubergines cultivées sous abri contre d'autres insectes, néfastes eux pour les cultures. Cette technique, qui permet de diminuer l'usage des produits phytos, s'appelle protection biologique intégrée. Gilles Iachi utilisait aussi l'acétamipride jusqu'à l'an dernier, une molécule insecticide qui a des effets positifs sur les dégâts des punaises, en recrudescence depuis plusieurs années. Mais en septembre 2018, cette molécule a été interdite en France. Pour éviter au maximum les traitements phytos, quatre passages pour écraser les punaises à la main ont été effectués sur l'exploitation. Un aspirateur spécial pour se débarrasser des punaises a également été testé. Mais ces actions ont été insuffisantes. Gilles Iachi a dû utiliser d'autres produits phytos. "J'ai fait 50 % de traitements phytos en plus par rapport à l'an dernier. En plus, ces produits sont incompatibles avec la protection biologique intégrée car ils tuent les insectes auxiliaires", déplore le producteur. Un vrai retour en arrière sur le plan technique ! Comble du comble : l'interdiction de l'acétamipride est une décision franco-française, la molécule a été réautorisée pour quinze ans au niveau européen. Les portes sont donc grandes ouvertes pour les aubergines espagnoles ! Avec cette interdiction, notre indépendance alimentaire est grandement mise à mal et c'est toute une filière agricole qui est en danger. En juillet 2018, un collectif de responsables professionnels agricoles du Lot-et-Garonne (parmi lesquels la Chambre d'agriculture) a alerté le président Macron et le ministre de l'Agriculture de l'époque sur les conséquences lourdes qu'une telle décision

causerait à la production française. Un appel resté sans réponse...

CIRCUITS COURTS COURT-CIRCUITÉS !

Bonne nouvelle, les consommateurs semblent retrouver l'envie d'acheter local... Mais l'offre sera-t-elle toujours là ? Tandis que les fruits et légumes étrangers inondent le marché français, sans aucune restriction équivalente en matière de produits phytosanitaires, les agriculteurs français sont toujours plus contraints par un personnel politique qui est soumis à une opinion publique manipulée par quelques ONG. "Beaucoup ignore ce qu'est un herbicide, un fongicide, un insecticide, et un pesticide... Ils ne connaissent pas ce qu'est une structure du sol, une application, etc. Ils nous traitent de premiers pollueurs, alors que ce n'est pas le cas. Il faut dire que 80 % des documentaires et des articles sont à charge, avec des contre-vérités. Et ces consommateurs, qui ne savent pas, vont acheter des cerises congelées qui viennent de Turquie ou d'Italie, traitées avec



GILLES IACHI

- ▶ 48 ans
- ▶ Gaec avec ses frères
- ▶ Production de fraise et aubergine

des produits interdits en France. Et ce consommateur se fait bernier", ajoute Laurent Avi.

Difficile de résister aux ravageurs

"La plupart des producteurs ne sont pas réticents à l'idée d'utiliser des produits de biocontrôle, s'ils sont à un prix raisonnable et efficaces. Quand une solution technique fonctionne, ils y vont si on leur laisse le temps de se l'approprier", explique Rémy Muller, technicien à la Chambre d'agriculture 47. Mais sur le terrain, il a pu constater que des produits phytosanitaires étaient supprimés sans une réponse équivalente ou à des prix très supérieurs. A titre d'exemple, en verger de pommier, cette saison a été marquée par une forte pression des pucerons qui ont tendance à devenir de plus en plus résistants. La suppression d'un produit a entraîné des pertes de rendement de 5 à 10% en conventionnel. Avec de moins en moins de produits, il est encore plus simple aux générations de pucerons successives de développer leur résistance. Double peine, les pucerons transmettent des virus aux arbres qui seront affectés dans leur future production. Il existe d'autres stratégies comme l'argile ou le talc, qui freinent la pression des pucerons, sans être une solution miracle. Autre inéquité de traitement, la réhomologation de certains insecticides passe par une validation de 9 modèles sur 9, alors que dans d'autres pays, les exigences sont moins fortes, comme en Italie où 7 modèles sur 9 suffisent.

"Arrêtez avec le tout social"

La main-d'œuvre fait office de montagnes russes pour les exploitants agricoles. Le recrutement peine et la viabilité économique est remise en cause. Patrick Jouy, maraîcher, dénonce un système qui ne pousse pas au travail.



FAMILLE JOUY

- ▶ Production de fraise sur 8 ha
- ▶ Production de concombre sur 2,5 ha
- ▶ Production de courgette sur 2 ha
- ▶ Pépinière de plants de fraise sur 5 ha
- ▶ Exploitation achetée en 1986. Implantation de serres en verre en 2007

L'histoire de l'exploitation agricole de Patrick Jouy, près de Sainte-Livrade-sur-Lot, illustre parfaitement les vicissitudes des agriculteurs français vis-à-vis de la main-d'œuvre. Au début des années 2000, il était prêt à vendre sa ferme. Puis, les Polonais sont arrivés et il a pu, avec ses enfants (à présent à la tête des EARL) s'agrandir et implanter des serres en verre. Mais aujourd'hui, les difficultés à fidéliser le personnel sont un handicap pour l'exploitation. "On ne trouve pas assez de personnel. A tel point que, depuis quelques années, on essaie d'embaucher des gens hors saison, dans l'espoir qu'ils resteront pour le pic d'activité. Mais, le plus souvent, ils arrêtent avant le début de la saison", regrette Patrick Jouy. "Les gens restent de moins en moins longtemps. Ils cherchent du social. Les chômeurs qui viennent ne sont là que pour ouvrir des droits. Certains partent au bout d'une demi-journée parce que, soi-disant, le travail est trop dur, que c'est trop compliqué... Pourtant, on accorde plus de souplesse aux locaux, sur les horaires par exemple. Mais il n'y a aucun encouragement au niveau national pour inciter à travailler en agriculture. Quand est-ce qu'on aura des politiques qui consisteront à autre chose que de leur donner de l'argent ? Qu'est-ce qu'il faut faire pour aider les agriculteurs ? Arrêtez avec le tout social !" Une soixantaine de

personnes travaillent sur l'exploitation toute l'année, avec un pic à une centaine en pleine saison.

LES BÉNÉFICES RESTENT À QUAI

Résultat, il manque de bras pour récolter l'ensemble de la production, d'où des pertes économiques pour son entreprise. Son cas n'est pas isolé. Chaque année, les chefs d'exploitation ont recours aux contrats OMI pour employer des saisonniers étrangers, faute de trouver une main-d'œuvre locale.

L'entreprise a la demande suffisante, et "on pourrait développer 50 ha de serres

avec des personnes qui voudraient travailler. Le problème de la main-d'œuvre est un vrai frein économique pour nous. Aujourd'hui, sans les personnes qui viennent de l'étranger, ce serait impossible de produire."

UNE ACTION UNIQUE EN FRANCE

Il reste désolant de constater que des exploitations ne parviennent pas à se développer par manque de personnel ! Malgré le nombre de chômeurs dans le département, même avec des formations qualifiantes mises en place par la Chambre d'agriculture et Pôle emploi, aux débouchés certains, il n'y a pas de candidat. Répondre aux besoins de main-d'œuvre est très compliqué, notamment face aux préconçus de la population très éloignés de la réalité. Contrairement à un cliché, l'agriculture ne recherche pas que des bras, mais aussi des emplois très qualifiés (technicien, responsable d'équipe, chef de culture...). Malgré tout, il y a cinq ans, la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne a créé un Centre de l'emploi et de la formation, afin de rapprocher l'offre et la demande. Ce service de la Chambre est unique en France et témoigne de la volonté de trouver des solutions. La Chambre multiplie d'autres initiatives, avec des speed-datings, des annonces sur le site internet, page Facebook (Centre de l'emploi et de la formation)... Le service dédié propose aussi un accompagnement dans les exploitations agricoles pour faire monter en compétences le personnel déjà présent. Renseignements au 05 53 77 84 27.

A
savoir

Les mauvaises herbes et les friches prolifèrent

"**D**is Tonton, pourquoi tu tousses ? Parce que je suis allergique !" Version actualisée du sketch de Fernand Raynaud !

Les friches envahissent aussi l'espace urbain. Elles prennent la place de terrains industriels et commerciaux laissés à l'abandon, après cessation d'activité ou déplacement dans certains cas. Les plantes invasives trouvent de quoi proliférer sur les trottoirs, voies ferrées, dans des zones pas suffisamment entretenues, et emmènent avec elles leurs pollens qui créent des allergies chez de plus en plus de personnes. Il serait rapide de considérer que les allergies ne seraient que "le privilège" des habitants de grandes métropoles. Elles sont aussi le fruit de plantes qui prolifèrent ici et là !

Du vert en ville oui, mais pas n'importe comment ! Les politiques de zéro phyto dans les villes leur profitent et elles se développent. Vu comme une bonne intention au départ, on peut cependant



Véritable désastre économique, la fermeture de l'entreprise Marty s'accompagne d'un abandon des parcelles, colonisées par les friches.

réouvrir le débat puisqu'on ne peut que constater l'invasion des certaines plantes. Les équipes des espaces verts des villes n'ont comme seule arme que le désherbage manuel, avec de l'eau chaude comme moyen suprême de lutte ! Force

est de constater qu'ils sont débordés et ne parviennent plus à contenir les herbes folles... dont certaines sont une problématique de santé publique. Tonton, tu veux quoi à Noël ? De la ventoline ou un pulvérisateur !



Les eaux diluviennes seront-elles absorbées par des drains obstrués, non seulement par des déchets, et par des herbes folles ?



La prolifération des herbes folles s'accompagne parfois d'une installation de plantes invasives qui peuvent être nuisibles à la santé humaine.

Une journée avec...

José David Perez et Juan Moreno

Pour la première fois, José David Perez a accepté de prendre un apprenti sur son exploitation, Juan Moreno. Mais uniquement parce qu'il connaît ses parents et que la confiance est installée. Sinon, il n'aurait peut-être pas franchi le pas !





■ En pleine saison de récolte de prunes, José David Perez, agriculteur au Temple-sur-Lot, débute sa journée à 6h. Il est le premier sur le pont pour allumer les fours qui les transforment en pruneaux. Son exploitation de 100 hectares est surtout orientée en arboriculture (prune, pomme, kiwi). Semences et céréales occupent 30 hectares. Pour la première fois, José David a accepté de prendre un apprenti sur son exploitation, Juan Moreno, en CAP au Centre de Formation des apprentis de Sainte-Livrade. Lui commence sa journée d'apprentissage à 7h30. Mais José David ne s'en cache pas. S'il a accepté de former Juan, c'est parce qu'il connaît très bien ses parents qui d'ailleurs travaillent sur l'exploitation. Un climat de confiance unit les deux parties. Sinon, il n'aurait probablement pas pris Juan en apprentissage. Il y a eu beaucoup trop de problèmes chez d'autres agriculteurs avec des apprentis (ou leurs parents !)...

■ José David n'a pas souhaité astreindre Juan qu'au ramassage des fruits. Mais il a été très clair avec lui, il y aura des jours où il devra réaliser des tâches qu'il appréciera moins que certaines... Encore faut-il que ces mêmes travaux entrent dans le cadre très restreint de la législation. C'est toute la difficulté qui incombent aux maîtres d'apprentissage : expliquer et montrer les gestes, transmettre un savoir... qui ne peuvent que passer par la pratique, l'expérience. A un moment, la théorie ne peut suffire ! "Aujourd'hui, si on applique la réglementation, on ne pourrait rien apprendre aux apprentis. Il ne peut pas passer sa journée qu'à regarder. La réglementation est trop stricte. En agriculture, il faut faire les choses en toute sécurité, ce qui est vrai pour nous aussi, mais il faut les faire ! Pour apprendre, il faut le laisser faire. Comment voulez-vous qu'il apprenne autrement ? ", explique José David.

■ Alors que l'agriculture souffre d'un manque de main-d'œuvre, également qualifiée, on empêche les apprentis de maîtriser leur futur métier. "J'ai été apprenti il y a 20 ans, confie José David, et ce n'était pas du tout comme ça. Mon maître d'apprentissage m'envoyait faire les labours et il ne risquait pas la prison pour cela. C'est pour ça que des agriculteurs sont réticents à devenir maîtres d'apprentissage. Si les choses sont sécurisées, il faut lâcher les jeunes !".

La législation a ceci de particulier qu'elle est en mouvement permanent et que nul n'est censé ignorer la loi. En matière d'apprentissage, une vaste réforme a eu lieu l'année dernière. Parmi les nouveautés, la possibilité d'entrer en apprentissage à 30 ans et une aide unique. Enfin, la rupture de contrat est possible de la part de l'apprenti ou du maître d'apprentissage sans passer par les Prud'hommes. L'obtention d'une dérogation pour autoriser un jeune à faire

des heures supplémentaires a été reconduite. Si un apprenti a les mêmes droits et devoirs que n'importe quel salarié de l'entreprise, celui-ci doit être inscrit à l'examen par l'employeur. Parmi les changements, l'aide à l'apprentissage a disparu pour les diplômés supérieurs au Bac.

Les obligations se multiplient en revanche pour les apprentis de moins de 18 ans. La liste des interdits s'allonge : pas plus de 35h/semaine, pas plus de 8h/jour, pas de

travail le dimanche, 2 jours consécutifs de repos, pause à partir de 4h30 de travail, etc. Pour la conduite de matériel (sauf pour le tracteur simple, à condition d'avoir des arceaux et une ceinture), il est nécessaire de remplir une déclaration d'autorisation d'utilisation de matériels dangereux auprès de la Direccte, 2 mois avant la signature du contrat. Ce document doit lister tous les outils dont pourrait se servir l'apprenti.

Contact : CEF : 05 53 77 83 50

Lutter contre les plantes invasives



Elles ont de jolis noms mais leur potentiel nuisible peut être extrême, jusqu'à la toxicité. Les plantes invasives gagnent du terrain, dont la tristement célèbre "ambroisie". Un plan départemental conduit par la Préfecture de Lot-et-Garonne a été mis en place pour enrayer sa progression. Mais elle n'est pas la seule à s'installer !

Les mauvaises herbes ne sont pas qu'une problématique d'agriculteurs. Les conséquences peuvent être graves pour la santé humaine ou animale. Par exemple, la datura est mortelle et elle pose de sérieux soucis pour les légumes industrie, tout comme le xanthium. Dans le département, ces deux plantes font partie des problématiques principales avec le raygrass. Le cuscute complète le tableau des problématiques émergentes. Il s'enroule autour des plantes présentes et envahit une parcelle jusqu'à l'étouffement des autres espèces.

Une autre plante, moins handicapante

pour l'agriculture, commence à poser problème pour les riverains. Il s'agit de l'ambroisie. A tel point qu'un plan départemental a été mis sur pied pour tenter d'endiguer sa progression. L'ambroisie produit un pollen très allergisant. "Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggrava-

tion", lit-on dans une note rédigée par la Direction générale de l'alimentation. La Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne siège au Comité technique de lutte contre cette plante, aux côtés de l'Agence régionale de santé, de la FDGON, avec une animation du CPIE. La vigilance concerne tout le monde et un site internet a été mis en place pour permettre à tout un chacun de signaler où il l'a localisé (www.signalement-ambroisie.fr).

Jean-Jacques Masson, de la FDGON 47, explique les préconisations : "Il convient d'arracher l'ambroisie en se protégeant car elle est urticante et son pollen entraîne des problèmes respi-

ratoires. C'est une plante annuelle, ce qui signifie qu'elle ne repart pas des racines si on les arrache mais des graines. D'où l'intérêt de les arracher le plus tôt possible avant que ses graines, qui sont très volatiles, ne se dispersent". L'ambrosie déteste la concurrence des autres plantes. Ainsi, on ne la retrouvera pas dans un champ cultivé ou en prairie, mais elle se développera aisément sur les chantiers de construction, les carrières, autour des champs. Dans le département, un travail est mené auprès des acteurs de l'agriculture et des collectivités locales pour reconnaître la plante.

COMPRENDRE LES CYCLES BIOLOGIQUES

Afin de mieux lutter contre ces plantes invasives, rien de mieux que de com-

prendre et connaître leur fonctionnement biologique. Ainsi, en début d'année 2020, la Chambre d'agriculture 47 organise une session de formation pour les agriculteurs. Cette session alternera travail en salle et visite de terrain autour des mauvaises herbes des cultures d'hiver et d'été. Les agriculteurs sauront les identifier, étudieront leur biologie et leur cycle. Ils pourront donc déterminer quelles sont les périodes les plus sensibles pour chaque intervention afin de mieux maîtriser leur impact sur l'environnement. Les agriculteurs sont très attentifs à ces mauvaises herbes qui peuvent mettre à mal leurs cultures et présentent un danger pour la santé humaine... mais le contexte devient de plus en plus compliqué. "On dispose de moins en moins de molécules pour le désherbage. Si on avait du mal avant avec ces molécules, on a encore moins de chances sans !", explique

Florent Ruyet, technicien à la Chambre d'agriculture 47. Et d'ajouter, "les proliférations de l'ambrosie et du cuscute sont encore contrôlables. De plus en plus d'agriculteurs font attention à la rotation de leurs cultures comme moyen alternatif pour lutter contre ces plantes invasives. Ils utilisent aussi le désherbage mécanique, même si cette solution prend beaucoup de temps". Vous pouvez également participer à leur destruction en les signalant.

Contact

- Chambre d'agriculture 47
Florent Ruyet
au 05 53 77 83 39
- Agence régionale de santé (ARS)
au 05 53 98 83 00
- FDGEDON
au 05 53 77 83 38

Le futur s'ouvre à vous dès maintenant.

Nouvelle Hyundai IONIQ hybrid

À partir de

215 €/mois⁽¹⁾

LLD 49 mois, 40 000 km
1^{er} loyer majoré de 3 500 €⁽²⁾



Portes ouvertes

11-14 octobre

Prenez dès à présent la route du futur avec notre gamme BlueDrive de véhicules hybride, hybride rechargeable, électrique et hydrogène.

HYUNDAI

A découvrir et essayer chez votre distributeur

GARAGE MANFÉ - Tél : 05 53 47 02 32 - www.manfeauto.com

904 route d'Agen RN113 - 47450 COLAYRAC-SAINT-CIRQ

5 ANS GARANTIE ILLIMITÉE * Consommation cycle mixte de la gamme KONA hybrid (l/100 km) : 3,9 - 4,3 / Émissions CO₂ (g/km) : 90. Consommation cycle mixte de la gamme IONIQ hybrid (l/100 km) : 3,4 - 4,2 / Émissions CO₂ (g/km) : 79. Consommation cycle mixte de la gamme KONA electric (kWh/100 km) : 15,0 - 15,4 / Émissions CO₂ (g/km) : 0.

8 ANS GARANTIE BATTERIE ** (1) Location Longue Durée 49 mois/40 000 km pour une Nouvelle Hyundai IONIQ hybrid Insulive. (2) 1^{er} loyer majoré de 3 500 € puis 48 loyers de 215 €. Modèle présenté : NOUVELLE Hyundai IONIQ hybrid Creative. LLD 49 mois/40 000 km. (2) 1^{er} loyer majoré de 3 500 € puis 48 loyers de 215 €. Offre réservée aux particuliers, valable du 03/10/2019 au 31/10/2019 dans le réseau participant, dans la limite des stocks disponibles, si acceptation par Anval Service Lease, RCS Paris 352 256 424. Hyundai Leasing est la marque sous laquelle Hyundai distribue les produits de Anval Service Lease. Détails : hyundai.fr.

Ambroisie à feuilles d'armoise

Ambrosia artemisiifolia



Graines



Fleurs



Feuilles



Stade "Plantule"



Tige

LE BON RÉFLEXE

Signalement de la localisation
d'ambroisie sur le site
www.signalement-ambroisie.fr

SOURCE ILLUSTRATION:
OBSERVATOIRE DES AMBROISIES
SOURCE PHOTOS : GAËLLE
GUYOT, FDGDON 33

Le pollen de l'ambroisie est très allergisant. Cinq grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes suivants : rhinite, conjon-

ctivité, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50 % des cas, apparition ou aggravation de l'asthme. Le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) surveille la présence des pollens dans l'air dont celui de l'ambroisie. L'ambroisie est une espèce pionnière (= qui colonise en premier un milieu dépourvu de vie), résistante à la

sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'ambroisie va surtout empêcher le développement de la flore indigène (= naturellement présente) ayant un cycle biologique synchrone avec le sien. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.
Source : FDGDON 33

Lampourde à gros fruits - *Xanthium*

Xanthium strumarium subsp. Italicum



Les graines de lampourde posent des problèmes de tri dans le tournesol. Elles peuvent amener de l'humidité à la récolte, ce qui pénalise la qualité du stockage. D'autre part, ses graines et ses cotylédons sont toxiques pour les animaux. Mais ceux-ci, par manque d'appétence, sont rarement consommés. Dans les élevages ovins, les fruits de lampourde sont nuisibles car ils s'enchevêtrent dans la laine des moutons. La lampourde peut entraîner des déclassements du soja destiné à l'alimentation humaine vers l'alimentation animale. Dans les parcelles où sa présence est remarquée, l'adventice est susceptible d'héberger le mildiou du tournesol (*Plasmopara halstedii*).

Ray-grass d'Italie

Lolium multiflorum



Plantule

La présence de ray-grass en parcelle de céréales à paille accroît les risques d'accident de végétation lors de la phase de maturation. Dans les parcelles infestées par les ray-grass non enfouis au préalable de l'implantation de céréales à paille, on observe fréquemment la création de foyers de virus et de pucerons vecteurs de jaunisse nanifiante au sein de la culture.

Datura stramoine

Datura stramonium



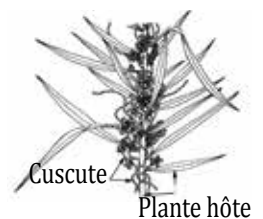
Plantule

Le développement végétatif luxuriant rend le datura très concurrentiel des cultures estivales notamment le soja, le maïs, le sorgho, le tournesol et les productions maraîchères.

Les graines de datura sont des impuretés botaniques considérées comme des contaminants. Elles contiennent des alcaloïdes tropaniques qui sont des molécules très toxiques. C'est pourquoi la présence de graines de datura dans les matières premières de l'alimentation animale est réglementée. La taille des graines (2,5 à 3,5 mm) rend leur élimination difficile (mais possible) par nettoyage mécanique de la récolte de tournesol.

Cuscute

Cuscuta campestris



Plante hôte

Cuscuta campestris, cuscute champêtre, « cheveux du diable » ou « griffes du diable », est une espèce de plantes dicotylédones de la famille des Convolvulaceae. Elle est originaire d'Amérique du Nord et s'est naturalisée dans de nombreuses régions du monde, notamment en Europe. C'est une plante herbacée parasite qui se rencontre notamment dans les cultures de luzerne et d'autres légumineuses, souvent propagée par des semences contaminées. Cette plante quasiment sans chlorophylle, parasite, colonise un grand nombre de végétaux. Les feuilles sont pratiquement inexistantes, les fleurs, groupées en glomérules aux nœuds, sont blanches, avec cinq pétales triangulaires, deux styles et des étamines saillantes. La tige, jaune ou orangé clair, s'entortille en se nourrissant de la plante hôte par ses suçoirs.



Les friches peuvent être remises en culture, boisées ou accueillir des panneaux photovoltaïques...

Valorisation foncière : la **SOLUTION**

En Lot-et-Garonne, des terres sont laissées en friches pour diverses raisons, comme autant de parcelles non valorisées. La Chambre d'agriculture a décidé de conduire une action innovante pour les recenser et apporter des conseils aux propriétaires, en toute neutralité.

Des herbes hautes comme ça ! Des parcelles sur le territoire lot-et-garonnais sont inexploitées... Parfois en apparence seulement car il convient de ne pas confondre terres en jachère, prairie et friche. Les friches sont des parcelles non référencées à la PAC et non cultivées. Ces terres enfrichées ne vont pas sans poser des problèmes aux riverains, outre leur aspect parfois inesthétique. Elles sont aussi des nids à problème : mauvaises herbes allergisantes et/ou envahissantes, refuge pour des animaux sauvages tels que les sangliers... et elles sont le reflet bien visible de la déproduction. Mais, ce n'est pas une fatalité !

Depuis 2015, en association avec plusieurs organismes dont des communautés de communes, la Chambre d'agriculture a lancé une action innovante pour recenser les friches sur le territoire. "La Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne a décidé de travailler au recensement des friches car on s'est rendu compte que beaucoup de terres étaient inexploitées. D'un côté, on subit l'artificialisation des terres et de l'autre, on s'est rendu compte que d'autres terres ne l'étaient pas. Elles étaient enfrichées, ce qui n'est

La mission "Friches" depuis 2014

4 communautés de communes traitées :

Agglo d'Agen,
Grand Villeneuvois,
Val de Garonne (marmandais),
Albret Communauté

70 communes
2.618 propriétaires de friches recensés
8.595 hectares couverts

Une Convention de mise à disposition avec la SAFER plutôt que le fermage

Le statut de fermage fait partie des solutions envisageables pour remettre en culture des terres enfrichées. Sauf que les propriétaires sont souvent inquiets d'y recourir : "le statut du fermage est bloquant, obsolète. Les propriétaires ne veulent pas louer car les terres ne leur appartiennent plus après. Ce statut est anti-économique. Apparemment, ce n'est pas dans l'air du temps de le modifier", remarque Serge Bousquet-Cassagne, président de la Chambre d'agriculture.

Mais il existe une autre solution pour les propriétaires de terrains enfrichés, la Convention de mise à disposition (CMD). "C'est un outil spécifique de la Safer, encadré par le Code rural et dérogeant au statut de fermage", explique Anne Broyelle, directrice départementale de la Safer.

La CMD apporte de nombreux avantages. Il s'agit d'un contrat de 6 ans, renouvelable une fois et que les propriétaires peuvent dénoncer chaque année, à la levée des récoltes. La Safer joue l'intermédiaire et c'est elle qui paye le propriétaire, sécurisant ainsi le contrat. Elle s'assure aussi que les terres sont bien entretenues. Le propriétaire peut poser des conditions "raisonnables" comme la conservation de haies, d'arbres remarquables... Cette convention est particulièrement bien adaptée en attendant une transmission à un enfant pas encore prêt, accident de la vie, succession compliquée, pour "tester" un éventuel repreneur... Mais cela reste une solution temporaire.

Par contre, le propriétaire ne peut pas choisir la personne qui

exploitera ses terres. Un appel à candidature est lancé et une Commission choisit le futur exploitant, en sachant que les jeunes installés ou le renforcement de structure sont privilégiés. Par le biais d'une CMD, le tarif de location des terres est soumis à un barème préfectoral, avec une révision annuelle. Le propriétaire n'en tirera pas une rente extraordinaire mais ses terres seront entretenues et valorisées par une remise en culture.



Anne Broyelle,
directrice
départementale
de la Safer

Renseignements auprès
de la Safer au 05 53 95 19 19

Enquête

pas pareil. Même si le département n'est pas dans la situation de certains de ses voisins comme la Dordogne ou les Landes, on constate tout de même que l'agriculture cède du terrain. L'enfrichement est une des causes de la "déproduction", explique le président de la Chambre d'agriculture 47, Serge Bousquet-Cassagne. Si le département n'a pas atteint une situation aussi triste que d'autres, on le doit aussi à la diversification de l'agriculture lot-et-garonnaise qui a agi comme un bouclier, autant que possible, face à l'enfrichement. "On n'est pas en monoculture. Notre diversité nous a permis d'être innovant, de proposer de nouveaux produits, de nouvelles façons de travailler", estime le président, ce qui a permis de limiter la casse ! Depuis le début de l'action, ce sont plus

Qu'est-ce qu'une friche ?

C'est une parcelle ayant subi deux caractéristiques :

- Parcelles non référencées à la PAC
- Parcelles cadastrales nues

Une friche est donc une parcelle cadastrale pouvant être exploitée mais ne l'étant pas (non déclarées PAC).

de 8.000 hectares qui ont été recensés et plus de 2.600 propriétaires qui ont été identifiés.



Pourquoi les collectivités s'engagent ?

Michel VAN BOSSTRAETEN, vice-président du Grand Villeneuvois, en charge du développement durable. Sa communauté d'Agglomération participe au recensement des friches afin de les valoriser

"La gestion des friches agricoles est un sujet important car le but de l'Agglomération est le maintien et le développement de l'activité économique sur son territoire. L'agriculture apporte toute sa part dans la valeur ajoutée du territoire. Dès que des friches apparaissent, nous sommes inquiets. Nous avons donc conventionné avec la Chambre d'agriculture pour recenser les friches sur notre territoire et trouver des solutions permettant de retrouver une utilité à ces

terres. Une friche, c'est une faillite qui n'est pas acceptable. Au plan de la gestion des paysages, sur les communes, il faut laisser travailler les agriculteurs afin qu'ils ne se découragent pas. Ensuite, les friches sont un problème pour la gestion de la faune sauvage avec par exemple l'apparition de rongeurs où s'implantent des sangliers qui génèrent des dégâts sur les cultures avoisinantes. La friche, c'est un sujet très délicat, de nombreuses personnes ont des difficultés

pour l'aborder, car il touche à la notion de propriété et de liberté d'entreprendre. Des parcelles peuvent être laissées en friche au moment de successions, des parcelles sont quelques fois en déshérence, il est difficile de définir à qui elles appartiennent. Dans une optique de changement climatique, la foresterie peut être une solution alternative qui permet de stocker du carbone. C'est un investissement à long terme mais qui offre une possibilité de donner une rentabilité à ces terres."

Groupement de producteurs 100% bio du Grand Sud-Ouest

Cherche maraîchers plein champ ou sous abri et arboriculteurs bio

Biogaronne vous apporte un soutien :

- FINANCIER à l'installation : avances sur cultures, rendez vous à la banque...

- TECHNIQUE à la production : conseils et suivis des cultures...

- COMMERCIAL à l'expédition : 100% des productions planifiées sont valorisées

Biogaronne : Tél 05 53 98 39 10 - Fax 05 53 98 33 52 - Port. 06 75 03 33 53 - Mail : biogaronne@wanadoo.fr - www.biogaronne.info
Romans - RD 813 - 47130 Port-Ste-Marie

PLUSIEURS CAUSES EXPLIQUENT L'ENFRICHEMENT DES TERRES

Il existe pourtant au niveau départemental une Commission chargée de lutter contre l'artificialisation des terres et d'en réguler la consommation. Mais, selon Serge Bousquet-Cassagne, "elle fait plus de mal que de bien". Les bonnes intentions du départ ne se retrouvent pas dans les actes !

Alors, mieux vaut faire autrement ! Comme d'abord identifier les causes de l'enfrichement des terres agricoles. Plusieurs raisons peuvent conduire à cet état de fait. Successions compliquées, maladie du propriétaire, cessation d'activité agricole avec maintien de propriété des terres, appréhensions vis-à-vis du fermage... Chaque situation est différente, et c'est pour cette raison qu'une conseillère de la Chambre d'agriculture se déplace sur le terrain, après avoir identifié les parcelles en souffrance. Elle rencontre chacun, en toute neutralité, étudie la situation et déroule toutes les solutions possibles, prodigue des conseils en fonction des volontés des propriétaires. Les terres peuvent ainsi être remises en culture, être reboisées, mises en vente, accueillir un champ solaire,

Ce que dit la loi

« Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit. Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie ».

L2213-25 Code Général des Collectivités territoriales.



**AVEC AGRILISMAT, INVESTISSEZ DANS DU
MATÉRIEL À LA HAUTEUR DE VOS AMBITIONS**

+X

**AGRILISMAT, notre solution de
financement* dédiée à l'acquisition de
machines agricoles.**

BANQUE POPULAIRE OCCITANE, pour le Lot et Garonne
contactez **Isabelle CARABIN**
Directrice de secteur AGRI : 06 85 17 93 67

Vincent DUGENY Sous directeur de secteur AGRI : 07 88 19 27 07

Contact AGRILISMAT :
Cellule_agrilismat@occitane.banquepopulaire.fr

BANQUE POPULAIRE +X
la réussite est en vous

Enquête

faire l'objet d'une Convention de mise à disposition (location non soumise aux lois du fermage, voir encadré "Une Convention de mise à disposition avec la SAFER plutôt que le fermage"). Cette dernière solution remporte un vif succès puisque le Lot-et-Garonne est un des premiers départements français à avoir recours à ces conventions. Ainsi, en 2018, 5.243 hectares ont été mis en culture par le biais de cet outil.

Bref, l'idée est de trouver une solution valorisant son patrimoine, tout en respectant la volonté du propriétaire. "Il faut envisager toutes les possibilités pour que la friche cesse car la vraie nature d'une terre est de produire", plaide le président.

Cette démarche se réalise en toute bienveillance, ligne de conduite suivie par Edith Quintano, conseillère de la

Si vous êtes propriétaires de terres et si vous ne savez qu'en faire...

Contactez **Edith Quintano**, à la Chambre d'agriculture 47, pour tout conseil, au **06 63 15 46 55**

Chambre d'agriculture, qui part à la rencontre des propriétaires de friches : "Un lien de confiance doit s'établir. Je vais voir les gens avec le bon sens paysan. Derrière chaque friche, il y a une situation humaine qu'il faut prendre en compte. Il faut connaître l'histoire des gens pour trouver la solution qui leur convient. C'est avec de l'humain qu'on peut dénouer une situation complexe".

Cette recherche est aussi un moyen d'avoir une photographie précise de l'état du foncier sur un territoire, et de son évolution. Mais ce travail entamé sur le recensement des friches et la sensibilisation des propriétaires et des élus "est un éternel recommencement, souligne Serge Bousquet-Cassagne. De nouvelles terres sont mises en friche et d'autres en sortiront".

Accompagnement de la Chambre d'agriculture 47

Il vise à recenser toutes les friches, contacter leurs propriétaires et les conseiller.

Il s'appuie sur cinq axes :

- La sensibilisation des acteurs aux enjeux du maintien de l'agriculture.
- Localisation et prises de contact avec les agriculteurs et les propriétaires des friches.
- L'incitation et l'accompagnement des propriétaires pour la valorisation agricole de leurs terres (location, photovoltaïque, bois-énergie...)
- La mise en relation entre propriétaires, agriculteurs et porteurs de projets.
- Le bilan de l'accompagnement comme outil d'aide à la décision pour les collectivités.

RECHERCHE EXPLOITANT DE PLUS DE 55 ANS !

En parallèle, toujours avec ce même objectif, une étude est menée pour identifier les exploitants agricoles de plus de 55 ans, avec Julien Frehel, conseiller à la Chambre d'agriculture. Cette fois, il s'agit d'anticiper auprès des professionnels en fin de carrière, avant que des friches ne s'installent. Là encore, le but est d'apporter une information complète en sachant s'ils ont des repreneurs ou pas.

PROTECTION PARA-GRELE : ENSEMBLE, ABRITONS LA NATURE



Systèmes parasol et anti-insectes complets -
Piquets bois traités classe IV
Amarres - Accessoires d'ancrage -
Systèmes anti-pluie
Tuteurage et accessoires de pallissage -
Crochets de pallissage métal
Maille anti-rongeurs -
Fils de fer et câbles galva et inox
Traverses galvanisées pour pallissage vigna -
Piquets béton VALENTE

SARL CANTAGRI - BARRAILLOUS - 47260 GRANGES-SUR-LOT - Tel : 05.53.94.33.86 - Fax : 09.81.23.33.86 - Mobile : 06.09.79.29.94
Email : info@cantagri.fr - Web : cantagri.com-cantagri.fr





REDEDEN
SOLAR

Acteur français de référence du photovoltaïque

REDEDEN Solar, acteur français de référence du photovoltaïque depuis 11 ans, est un producteur d'électricité à part entière qui contribue activement à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixé en matière d'énergies renouvelables.

En tant qu'opérateur intégré, elle maîtrise toute la chaîne de valeur dans le domaine de l'énergie photovoltaïque :

Recherches et Développement de projets, obtention des autorisations administratives, financement, construction et mise en service des installations, exploitation-maintenance de celles-ci. De plus, grâce à son usine de fabrication située à Agen, **REDEDEN Solar reste le premier fabricant de panneaux photovoltaïques français**. Cela lui permet de sécuriser ses approvisionnements, d'être innovant et de rester en veille technologique. Son savoir-faire couvre les domaines d'activités suivants :

- Centrales au sol pour la réhabilitation et la reconversion de sites délaissés ou dégradés
- Centrales flottantes (Gravières, carrières...)
- Ombrières de parking pour le confort des usagers
- Serres photovoltaïques pour le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture etc.
- Toitures à construire ou à rénover...

Ces installations offrent **des retombées économiques locales** (TFPB, IFER, CFE, CVAE), des redevances sous forme de Bail à construire ou de Bail emphytéotique auprès de Bailleurs publics ou privés, et permettent d'accompagner la transition énergétique par du financement participatif où chacun peut investir sur l'une de nos constructions sous la forme d'un prêt rémunéré. REDEDEN Solar a pour stratégie de conserver tous ses actifs présents et à venir, de s'inscrire durablement dans les territoires en nouant avec eux des partenariats pour les accompagner dans leur développement et réaliser des projets utiles ayant du sens.

Partenaire privilégié du monde agricole

REDEDEN exploite actuellement plus de 180 ha de serres photovoltaïques en France. Ses partenaires maraîchers, arboriculteurs, pépiniéristes et horticulteurs expérimentés y cultivent avec d'excellents résultats de nombreuses variétés (tomates, concombres, endives, radis, mâche, persil, fraises, kiwis, roses, pivoines, plantes aromatiques, raisin de table...). Elle bâtit avec ses serres **un partenariat gagnant-gagnant avec les agriculteurs**. Il se fonde sur un projet de développement agricole, auquel Reden offre le meilleur modèle de serre agricole du marché. Pour l'équiper, Reden Solar a innové en créant un panneau photovoltaïque sans cadre (le seul du marché) qui s'intègre comme les panneaux de verre de couverture aux structures de la toiture. Capitalisant sur un retour d'expérience factuel, La serre photovoltaïque REDEDEN offre **une protection contre les aléas climatiques**, une meilleure valorisation commerciale des produits, une diversification de la production agricole. Elle améliore les conditions de travail, et grâce à un montage financier innovant permet à tout agriculteur d'accéder à un équipement performant. L'amortissement de la serre étant nul pour lui, la rentabilité de son activité se voit favorisée. ■



Heureux comme un sa

Cela pourrait devenir un proverbe de notre civilisation moderne... En effet, les sangliers ont envahi les abords des cités urbaines où les friches leur offrent un refuge, les poubelles de quoi se nourrir, sans limiter pour autant les excursions dans les champs des agriculteurs dans les campagnes voisines. Les chasseurs sont appelés à la rescousse dans un contexte de chasse particulièrement compliqué.



D.GEST

Les sangliers sont des animaux intelligents qui ont parfaitement compris que les friches aux abords des villes étaient un refuge calme pour développer leur harde tranquillement. Les chasseurs interviennent pour endiguer ce phénomène.

Depuis quelques années, l'installation de sangliers dans les friches urbaines et dans les espaces verts péri-urbains n'est pas sans poser problème, particulièrement dans les grandes agglomérations où la chasse n'est pas pratiquée, même à proximité et où les sangliers trouvent à la fois une quiétude sans précédent et des disponibilités alimentaires abondantes (microfaune du sol dans les espaces verts, fruits forestiers dans les parcs, déchets ménagers et poubelles) qu'ils complètent en faisant des incursions régulières dans les champs de céréales des campagnes voisines. Chaque matin, ces sangliers, qui ont bien compris que la ville était pour eux un havre protecteur, quittent les campagnes pour regagner la ville. Ce phénomène est observé en tous lieux en Europe, dans un contexte de forte progression des effectifs des populations de sangliers et notamment en Lot-

et-Garonne, dans les agglomérations agenaise, marmandaise et villeneuvoise.

La Fédération départementale des chasseurs et les services de la Préfecture travaillent de concert pour que des chasses soient réalisées régulièrement dans ce contexte difficile. A Agen, par exemple, sur le coteau de l'Ermitage, chaque année, 6 à 8 chasses sont organisées avec une meute de chiens courants, dans le cadre d'opérations administratives, sous l'égide d'un lieutenant de louveterie. Les tirs au fusil sont parfaitement sécurisés et des munitions adaptées sont utilisées, dans le strict respect de consignes de tir de nature à garantir en toutes cir-

nglier en ville !

ARNAUD LAFORGUE, TECHNICIEN À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOT-ET-GARONNE

" On intervient notamment dans les zones périphériques d'Agen où l'habitat s'est développé en zone rurale, avec une déprise agricole forte. Ces zones sont devenues des refuges pour la faune sauvage, les sangliers, les chevreuils... Ce sont des zones très difficiles à chasser et donc, les animaux ont trouvé un refuge où ils sont tranquilles. On les retrouve dans les jardins des particuliers, les espaces verts, ils provoquent des dégâts agricoles. En 20 ans, les prélèvements de sangliers sont passés de moins de 2 000 à 4 500 ! Cet hiver, on a organisé cinq battues sur le secteur du coteau de l'Ermitage avec des chasseurs spécialement formés. Une dizaine de sangliers ont été prélevés. En complément, des chasseurs à l'arc sont également intervenus sur les coteaux de Gaillard.

Pour espérer avancer sur cette problématique, la solution est de supprimer les zones de remises les plus attractives pour éviter que les sangliers s'y installent. Et les friches constituent ces zones de remise. On mène donc un travail de sensibilisation auprès des municipalités. C'est un travail de



fourmi ! On va dans les mairies pour sensibiliser au débroussaillage, on recherche les propriétaires des parcelles en friche afin de les sensibiliser. On travaille en collaboration avec les sociétés de chasse locales pour repérer les zones problématiques sur le terrain. Eliminer les friches est le seul moyen efficace pour repousser les animaux vers des zones chassables. "

constances la sécurité publique. Des chasses à l'arc à l'affût sont également mises en œuvre.

DÉRANGER LES SANGLIERS

Le nombre de sangliers prélevé n'est pas très élevé, aux alentours d'une dizaine, alors que des effectifs de l'ordre d'une cinquantaine fréquentent les lieux. L'efficacité est surtout recher-

chée à travers le dérangement régulier des sangliers par les chiens de chasse au cœur de leurs remises urbaines, là où ils se croyaient à l'abri de toute chasse. Il devient ainsi possible de les déloger. Leur retour est observé après quelques semaines. Ils sont souvent moins nombreux parce que leur excursion dans les coteaux agricoles donne l'occasion aux chasseurs d'en prélever.

CONTACT

Fédération Départementale des Chasseurs de Lot-et-Garonne - Bédouret - 47700 Fargues-sur-Ourbise
Tél. 05 53 89 89 00 - Fax : 05 53 89 89 01 - www.chasseurs47.fr

Chasse La Fédération des Chasseurs communique



CRÉDIT PHOTO: D. GEST

Le but de ces interventions des chasseurs est de prélever des sangliers mais surtout de les "déranger" afin qu'ils retournent en campagne où la chasse est plus adaptée.

Michel Auroux, président de la Fédération rend hommage aux lieutenants de louveterie qui organisent ces battues sur ordre de mission délivré par le Préfet car il n'est pas simple de conduire ces actions de chasse en ville. la première des priorités, c'est de garantir parfaitement la sécurité des habitants. D'ailleurs, il est intéressant de constater que les résidents accueillent chaleureusement les chasseurs (voir les Témoignages). Il n'est pas rare que des cyclistes ou des enfants se retrouvent nez à nez

avec un sanglier agressif ou qu'un beau parc soit ravagé en une nuit. Les chasseurs sont tout de suite appelés à l'aide !

Dans un même temps, une démarche conjointe des maires, des services de l'Etat et de la Fédération des chasseurs vise à convaincre, voire à contraindre les propriétaires des terrains non entretenus, sur lesquels les ronces se développent et où les sangliers élisent domicile, à broyer la végétation régulièrement. Ces actions se mettent peu à peu en place.

TÉMOIGNAGE

"TROIS SANGLIERS SONT VENUS VIVRE DANS NOTRE JARDIN"

Fathy, habitante dans les hauts de Foulayronnes

"On est envahi par les sangliers... Au point que trois sangliers sont venus vivre dans notre jardin. On a un parc et on était habitué à voir des chevreuils, ils mangeaient l'écorce des arbres mais cela s'arrêtait là. Mais les sangliers sont énormes. On a peur surtout pour les enfants... Il suffit qu'une mère avec ses petits charge ! On a l'impression que leur comportement par rapport aux humains a changé. Il y a eu énormément de construction dans cet endroit et ils n'ont plus leur espace.

Cela nous arrive de croiser des hardes régulièrement en voiture et ils ne se poussent pas. Ils sont tranquilles. Actuellement, les enfants ne vont plus jouer dans le parc. On reste autour de la maison. Le pire, c'est à l'automne. A 18 heures, on ne sort plus. On a un parc très très propre et ils nous ont tout retourné. Et quand je dis tout retourné, c'est tout retourné. On a aussi dû refaire un hectare de grillage car ils font des trous partout. Avant on jetait des déchets verts comme des salades... Maintenant, on évite de le faire ! Il y a eu une battue dans notre secteur, on ne les a plus vus un moment mais ils sont revenus.



" JE VEUX RENDRE HOMMAGE AUX LIEUTENANTS DE LOUVETERIE ET AUX CHASSEURS CAR LES BATTUES EN MILIEU URBAIN SONT TRÈS DIFFICILES À RÉALISER "

Michel Auroux,
président de la Fédération
départementale des chasseurs



Organiser une chasse en milieu urbain, avec toutes les contraintes que la sécurité des personnes et des biens impose... Voilà le casse-tête des chasseurs qui tentent de prélever des sangliers qui se sont installés dans les friches en bordure des villes.

Le président de la Fédération départementale des chasseurs, Michel Auroux fait souvent remarquer que si le chasseur aide à résoudre bien des problèmes liés à la faune sauvage, il ne faut pas inverser les rôles. "Combien de nos sociétés de chasse se sont vues sommées d'intervenir pour débarrasser les abords des villes des sangliers qui s'y installent et s'y concentrent", regrette la Fédération départementale des chasseurs. Dans la plupart des cas, les mêmes qui interdisaient aux chasseurs d'ap-

procher les zones résidentielles s'insurgent aujourd'hui contre leur absence d'intervention. Dans la plupart des cas, ces mêmes insatisfaits sont aussi propriétaires des terrains en friche, laissés à l'abandon, sans entretien. Lorsque les ronces et les orties auront été coupées, les sangliers retourneront définitivement dans les campagnes, là où les chasseurs peuvent les chasser normalement.

TÉMOIGNAGE

"QUAND ILS SONT PETITS, ILS SONT MIGNONS MAIS ILS VONT GROSSIR"

Laëtitia, habitante rue de Fonroche à Agen

"Cela fait un an qu'on a acheté la maison . Quand on a aménagé, en octobre, à la tombée de la nuit, on a vu un troupeau de sangliers au portail. L'année dernière, on en a aussi vu une fois sur le bord de la piscine, ils étaient 5 ou 6 . L'hiver dernier, il y en a même un qui est venu mourir contre le muret de la piscine. Il pesait dans les 80 kg. Ils retournent la terre dans notre jardin. Cet été, j'ai vu plusieurs petits qui se baignaient dans les sources de l'Ermitage. Quand ils sont tout petit, ils sont mignons mais ils vont grossir ! La personne qui fait l'entretien du jardin chez nous s'est fait charger deux fois. Une fois, il en avait un face à lui, il a dû reculer avec le tracteur. On a surtout peur par rapport aux enfants. Je ne les laisse pas descendre le chemin tout seul, je les emmène. Je fais attention quand je suis en voiture, c'est déjà arrivé d'en voir qui passent devant nous. J'ai regardé sur internet comment les faire fuir. J'ai tout essayé. Du canfre, des répulsifs... Mais dès qu'il pleut, tout part ! Ce qui est à craindre, c'est qu'un jour, quelqu'un soit tellement agacé qu'il prenne le fusil".

Entre désolation et richesses

Au nord du département, la Lémance coule paisiblement, offrant un air de vacances aux communes qu'elle traverse. Cette rivière délimite une zone riche au niveau préhistorique et en ressources géologiques et forestières. Mais la tranquillité des lieux est aussi un vaste terrain où les acteurs luttent pour continuer à travailler.



Le Château des Rois-ducs témoigne d'une histoire riche autour de la Vallée de la Lémance.



La journée s'écoule paisiblement dans la vallée de la Lémance, bercés que nous sommes par la rivière du même nom qui nous offre un paysage bucolique, notamment à Cuzorn. Sauveterre-la-Lémance, Blanquefort-sur-Briolance, Cuzorn, Fumel font

Le bucolique a du mal à masquer une perte d'activité économique dans la vallée, notamment illustrée par les fermetures des usines Marty et Métal Aquitaine.

partie, entre autres communes, de cette vallée qui regorge de trésors, historiques, géologiques et forestiers. Pourtant, ici ou là, le même spectacle s'étale au visiteur : les enseignes aux couleurs délavées font légion. Fumel a souffert des fermetures des usines Marty et Métal Aquitaine. Aujourd'hui, la ville tente de faire face et de retrouver un certain dynamisme avec la réhabilitation des services publics sur les axes concernés. Mais à Blanquefort-sur-Briolance, un combat a opposé des habitants et un porteur de projet autour de l'ouver-



Vibrez LOCAL

TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION

MANGEZ
VIVEZ
fermier
47



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play



Balade II La vallée de la Lémance



Ouvrir une carrière aujourd'hui : l'impossible combat de la famille Bruyères

Eric Bruyères, gérant de la SARL Bruyères et Fils à Saint-Front-sur-Lémance, a eu, avec sa famille, le projet d'installer une carrière à Blanquefort-sur-Briolance dès 2012. La raison : le calcaire bien spécifique affleurant sur une partie à Sauveterre-la-Lémance et sur Blanquefort-sur-Briolance. Une enquête publique a alors été demandée, à laquelle le commissaire-enquêteur a rendu un avis défavorable en mai dernier. « Ce qui est le plus difficile à digérer, c'est le gain général invalidé par la perte d'attractivité de la commune... Nos contrées ne sont pas tellement touristiques. Notre projet et l'attractivité de la commune ne s'opposent pas », explique Eric Bruyères. Pour l'entreprise, tenir face à la concurrence s'avère compliqué : « On a réduit nos effectifs,

notre activité. Depuis 2004, on se fournit dans des carrières du Lot. Ouvrir une carrière ici aurait permis d'avoir une activité économique dans la vallée. »

ture d'une carrière de calcaire (cf. encadré). Un bras de fer qui n'a abouti à aucun compromis dans un secteur qui a pourtant du mal à retrouver sa vigueur économique perdue. Dans les hauteurs, lorsque nous admirons le paysage, les carrières apparaissent au lointain. Les carrières d'argile, de sable, de minerai de fer, de roches calcaires ont cessé leur activité petit à petit : très actives durant la Seconde Guerre Mondiale.

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE SOUFFRE D'UN MANQUE DE PERSONNEL

Si le trésor géologique est bien présent, un autre joyau se trouve sur cette terre : les forêts. Sur le terrain, une quarantaine de sylviculteurs s'emploient chaque jour à la préserver et à la valoriser. Bernard Mares est l'un d'entre eux. Installé sur Cuzorn, Blanquefort-sur-Briolance et Loubéjac, il possède 250 hectares de forêts avec une grande diversité d'essences (châtaigniers, merisiers, pins maritimes, etc.). « Pour le grand public, on fait de la pâte à papier. C'est ce qu'on voit au bord des routes : du bois pour faire de la pâte à papier. Or c'est uniquement ce qui est impropre pour le bois d'énergie qui sert à cela. La pâte à papier, cela représente deux euros le stère alors, vous voyez, on ne pourrait pas en vivre. » Plus que de cette image négative, les sylviculteurs

souffrent aujourd'hui de manque de personnel, de manque de bûcherons et des scieries qui disparaissent du décor : « La région forestière est active. Nous avons du bois disponible, une bonne dynamique, il y a du reboisement... Les petits forestiers ont les mêmes aides que les plus gros pour replanter. L'avenir est en revanche bien plus préoccupant pour les éleveurs », annonce Bernard Mares. Ils sont de moins en moins nombreux dans la vallée et pourtant, ils entretiennent des zones difficiles, entre forêts et plaines.

Cette vallée a tous les atouts possibles pour vivre économiquement. N'oublions pas qu'il y a 8 500 ans, les derniers chasseurs-pêcheurs de la vallée sont devenus agriculteurs, éleveurs et se sont organisés en villages... Tout reste-t-il vraiment à réinventer ?



Symbolique cours d'eau, la Lémance a façonné le paysage d'une vallée qui porte son nom.

Accompagnement technique

Les forestiers bénéficient de l'accompagnement technique du Centre régional de la propriété forestière (CRPF). La Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, avec Sylvie Rabot Vaccari, anime un groupement de développement forestier sur le nord du département. « Cela les aide à avancer dans leur projet de reboisement, à prendre connaissance des évolutions réglementaires, des autorisations de coupe, etc. En partenariat avec le CRPF », explique la conseillère agricole. Sylvie organise au moins deux animations durant l'année, en plus des sorties en commun avec le sud de la Dordogne.

Une quarantaine de petits propriétaires – qui ont entre 1 et 10 ha de forêts en moyenne – sont concernés. Il s'agit de taillis de châtaigniers aménagés avec des pins, des reboisements de pin et du feuillus de chêne.

Contact : Chambre d'agriculture - Pôle Lalande Sainte-Livrade 05 53 36 25 52

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

RÉGLEZ VOTRE FIOUL DOMESTIQUE EN PLUSIEURS MOIS À PARTIR DE 120 €*



Passez votre commande au

0 800 925 100 MARMANDE

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h30

05 53 77 54 19 AGEN

du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

05 53 01 58 58 VILLENEUVE-SUR-LOT

du lundi au samedi de 9h à 20h

« L'énergie est notre avenir, économisons-la ! »

RENSEIGNEMENTS À L'ACCUEIL DE VOTRE CENTRE E.LECLERC

*Offre valable pour un achat et un crédit accessoire à une vente de fioul sur une durée de 3, 5 ou 10 mois pour un achat de 120 € à 4 500 €. Conditions en vigueur au 01/09/2019.

Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas Personal Finance – Etablissement de crédit – SA au capital de 529 548 810 € - Siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris – 542 097 902 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance Orias n° 07 023 128 ([www.ories.fr](http://www.orias.fr)). Cetelem est une marque de BNP Paribas Personal Finance. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Assurance facultative (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de Travail, Perte d'Emploi suite à licenciement) souscrite auprès de Cardif Assurance Vie et Cardif Assurances Risques Divers.



Cette publicité est diffusée par votre magasin E.Leclerc participant en sa qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif : il apporte son concours à la réalisation des crédits octroyés par le prêteur BNP Paribas Personal Finance, sans disposer de pouvoir de gestion ni d'octroi. S'il a le statut d'IOBSP son numéro d'inscription à l'ORIAS et sa qualité de mandataire bancaire non exclusif est disponible en particulier à son Point Crédit. Publicité conçue par Banque Edet SNC - Siège social : 60 rue Buissonnière, CS 17601, 31676 Labège CEDEX - RCS Toulouse B 306 920 109.

IL Y A LES AMATEURS



FIATPROFESSIONAL.COM/FR

ET LES PROS, COMME VOUS.



**UNE GAMME COMPLÈTE DE VÉHICULES UTILITAIRES
ADAPTÉS À CHACUN DE VOS BESOINS PROFESSIONNELS.**

À PARTIR DE
7 990 € HT⁽¹⁾

**GAMME FIAT PROFESSIONAL | JUSQU'À 5 ANS
SURÉQUIPÉE DE GARANTIE**

NAVIGATION SUR ÉCRAN TACTILE > CLIMATISATION > RÉGULATEUR DE
VITESSE⁽²⁾ > RADARS DE REcul > TÉLÉPHONIE MAINS-LIBRES BLUETOOTH[®]

(1) Tarif au 01/02/2019 du Fiorino essence 1.4 i.e. 77 ch Pack Pro Nav : 14 740 € HT - 6 750 € HT (dont 6 051 € HT de remise constructeur et 700 € HT de prime à la reprise d'un véhicule, sans condition d'âge, destiné ou non à la destruction) = 7 990 € HT. Offre réservée aux professionnels. valable jusqu'au 31/12/2019 chez les Distributeurs participants. Dans la limite des stocks disponibles.

(2) Pour Fiorino, disponible sur les motorisations Diesel.

FCA CAPITAL
France



PROFESSIONAL

PROFESSIONNEL COMME VOUS

GRUPE PUJOL - FIAT PROFESSIONAL
5 allée Joseph Lacroix à Boé et 1 rue Albert Einstein à Marmande